

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 14 mai 2018

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix huit, le quatorze mai** , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 7 mai 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 18H13 à 22H36 et de 23H03 à 00H30.

Mme Elisa MARTIN, 1ère adjointe, assure la présidence de 22H37 à 23H02

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H13 à 19H44

Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 18H13 à 19H46 et de 00H16 à 00H30

Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H13 à 00H30

Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H13 à 00H30

Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART de 22H37 à 00H30

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Paul BRON de 23H55 à 00H30

Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 18H13 à 00H30

Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H13 à 00H30

M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H13 à 20H39

M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 00H30

Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H13 à 00H30

Absents excusés :

M. Eric PIOLLE de 22H37 à 23H02

M. Alain BREUIL de 22H47 à 00H30

Mme Mireille D'ORNANO de 22H37 à 00H30

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEMOINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupe Rassemblement National change de nom pour devenir à compter de cette séance, le groupe Rassemblement des patriotes.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Monsieur CHAMUSSY fait un rappel au règlement à 18h28.

### **Question orale**

**Question orale de Mme CADOUX portant sur l'ancien couvent des Minimes et plus particulièrement sur l'avenir du Foyer de l'Étudiant – Résidence Internationale.**

Réponse de M. le Maire.

Monsieur SAFAR fait un rappel au règlement à 18h40.

Monsieur TUSCHER fait un rappel au règlement à 18h42.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018 a été adopté.**

**Pour : 48 – Abstentions : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 1 Rassemblement des patriotes.**

**DELIBERATION N° 1-( 4934) - RENDU ACTE -** Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Interventions : M. le Maire, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT.

Il est demandé, par les groupes « Rassemblement de la Gauche et des Progrès » et « Ensemble à Gauche » que les tableaux relatifs à la partie marchés soient transmis dans un format plus lisible.

**Un amendement est déposé par M. le Maire.  
Pas de procédure de vote.**

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2-( 4846) - AFFAIRES CULTURELLES -** Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention « cadre » d'occupation précaire du domaine public dans le cadre d'un accueil en résidence.

Interventions : M. le Maire, Mme BERNARD, Mme COMPARAT, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention « cadre » d'occupation précaire du domaine public dans le cadre de l'accueil en résidence d'un auteur(e) ou d'un artiste dans l'appartement prévu à cet effet situé au Théâtre municipal ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 3-( 4369) - AFFAIRES CULTURELLES -** Convention de mise à disposition de locaux du bâtiment Clé de Sol à l'association MixLab - Suite de l'appel à partenaire culturel.

Interventions : M. le Maire, Mme BERNARD, Mme COMPARAT, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment Clé de Sol au bénéfice de l'association MixLab, jointe en annexe, pour une durée de 2 ans ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment Clé de Sol à l'association MixLab.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 4-( 4789) - AFFAIRES CULTURELLES -** Ouverture des données culturelles des équipements de la ville de Grenoble.

Interventions : M. le Maire, Mme BERNARD, Mme COMPARAT, M. BREUIL, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'ouverture des données culturelles des équipements de la ville de Grenoble (Bibliothèque, Musée Stendhal, Musée, Muséum, conservatoire et théâtre), dans les conditions suivantes :**

**° Pour les œuvres appartenant au domaine public, pour lesquelles les droits patrimoniaux des auteurs sont échus, les fichiers numériques ainsi que les métadonnées descriptives liées (notices brèves) sont placés sous Licence Ouverte / Open Licence conçue par la mission Etalab (Licence Ouverte / Open Licence établie par la mission Etalab, laquelle encadre la diffusion des données publiques selon les articles L321-1 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration, relatifs à la réutilisation des informations publiques).**

**° Pour les œuvres dont la ville de Grenoble est titulaire des droits, à savoir les œuvres créées par les agents dans le cadre de leur mission de service public, elles sont réutilisables selon les termes de la licence Creative Commons CC BY-NC-ND 2.0 avec mention de la source sous la forme suivante : auteur, ville de Grenoble, nom de l'équipement, référence.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 5-( 4647) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant à la convention de mise à disposition entre la Ville de Grenoble et le Secours Populaire Français**

Interventions : Mme MARTIN, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, Mme RICHARD-FINOT, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de l'avenant à la convention du 23 février 2018 entre la Ville de Grenoble et l'association le Secours Populaire Français,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tel que soumis en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

M. le Maire suspend la séance à 21h11 à la demande du groupe Ensemble à Gauche.  
Reprise de la séance à 21h15.

**DELIBERATION N° 6-( 4958) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Mistral - Modification des modalités de cession de l'ilot Bachelard à la société Batimmo dans le cadre d'un nouveau projet immobilier d'activités économiques - Modification de la délibération du 21 octobre 2013.**

Interventions : Mme MARTIN, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de confirmer la cession à la société Batimmo ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle du tènement de 12 224 m<sup>2</sup>, situé à l'angle de la rue Strauss et de l'avenue Rhin et Danube, composé des parcelles cadastrées section HP n°10, 85, 86, 89, 92, 94, 96, 98, 105 et 106, conformément au plan foncier ci-annexé ;**

**- de poursuivre la négociation engagée avec l'État pour la maîtrise foncière de la parcelle cadastrée section HP n°106, d'une surface de 120 m<sup>2</sup>,**

**- de dire que la cession du tènement de 12 224 m<sup>2</sup> à la société Batimmo s'effectue en vue de la réalisation d'une plateforme logistique et de bureaux, pour les besoins de la Poste, pour une surface de plancher d'environ 5 454 m<sup>2</sup> ;**

**- de dire que cette cession s'effectue au prix de 95 euros hors taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher ;**

**- de dire que la recette prévisible attendue qui s'élève à la somme de 518 130 euros hors taxes sera diminuée du montant du surcoût lié aux contraintes constructives engendrées par le plan de prévention des risques d'inondation qui s'élève à la somme de 39 729 euros hors taxes, soit la somme de 478 401 euros hors taxes;**

**- de dire que le prix de cession sera payable en une seule fois et comptant à la signature de l'acte authentique ;**

**- d'autoriser la société Batimmo ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à réaliser toute étude de sols nécessaire au projet de la Poste et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols sur le tènement cédé ;**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment la nouvelle promesse de vente.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 57**

**Abstention(s) : 2 Rassemblement des patriotes.**

**DELIBERATION N° 7-( 4849) - ACTION SOCIALE - Chartes de relogement des Berges du Drac du 60 ouest Galerie de l'arlequin et du protocole de relogement du 10 20 Galerie de l'Arlequin**

Interventions : Mme MARTIN, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. CLOUAIRE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des chartes et protocole de relogement**
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les chartes et protocole de relogement, tels que soumis en annexes à la délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des patriotes.**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 80-( 5317) - VOEU - Relatif à la fermeture programmée des bureaux de Poste Championnet et Grand Place.**

Interventions : M. VOIR, M. TUSCHER, M. MERIAUX, M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

**Un amendement oral est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

- Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.**

**Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 14 mai 2018,**

- demande à la Direction de La Poste de renoncer à son projet de fermeture des bureaux de poste Championnet et Grand'Place**

- mandate le maire pour demander à La Poste de faire une nouvelle proposition comme le contrat de présence postale territoriale en prévoit la possibilité, appuyée sur des statistiques objectivées de fréquentation par bureau actualisées.**

**Voeu : Adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.**

**DELIBERATION N° 81-( 5319) -** VOEU - Politique de la Ville : pour une grande mobilisation nationale.

Interventions : Mme BOILEAU, M. BRON, M. SAFAR, M. BREUIL.

**Le Conseil Municipal de Grenoble demande au Gouvernement de :**

- mettre en œuvre les mesures prévues dans le rapport « Vivre ensemble, vivre en grand »**
- déployer tous les moyens nécessaires dans les territoires à cet effet**
- renforcer la politique de la ville en mobilisant impérativement des moyens supplémentaires**
- faire apparaître des mesures concrètes plus explicites et plus volontaristes pour une meilleure intégration des migrant.es dans les 19 programmes proposés**

**Voeu : Adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.**

M. le Maire informe le conseil municipal du départ à la retraite du Directeur Général des Services, Monsieur François LANGLOIS, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

M. le Maire suspend la séance à 21h55 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22h37.

M. le Maire confie la présidence de la séance à Madame Élixa MARTIN, Première Adjointe.

**DELIBERATION N° 8-( 3892) -** STATIONNEMENT - Gratuité du stationnement pour les véhicules d'autopartage

Interventions : M. WIART, M. VOIR, M. TUSCHER, Mme MARTIN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les véhicules d'autopartage sans station dédiée à stationner gratuitement sur l'ensemble de la zone de stationnement payant, sous réserve d'avoir acquitté une redevance d'occupation commerciale auprès de la Métropole, et pour une période expérimentale avec évaluation allant jusqu'au 1er juillet 2019.**



**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Ne prennent pas part au vote : 5 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme BOILEAU, Mme JACTAT, Mme KIRKYACHARIAN, M. MARGUET, M. SOLDEVILLE) + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL).**

**DELIBERATION N° 9-( 4356) - FINANCES - Abandon de 33 actions de la Ville de Grenoble dans la SCIC Alpes Auto partage**

Interventions : M. WIART, M. TUSCHER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'abandon de 33 parts sociales de valeur nominale de 750 €.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 5 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme BOILEAU, Mme JACTAT, Mme KIRKYACHARIAN, M. MARGUET, M. SOLDEVILLE) + 1 Rassemblement des patriotes (M. BREUIL).**

**DELIBERATION N° 10-( 4967) - ENVIRONNEMENT - Demandes de subventions pour l'acquisition de véhicules GNV ou électriques**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de solliciter une demande de subvention auprès du FSIL, au taux de 25%, pour un montant de 506 375 €HT pour l'acquisition de véhicules GNV et électriques ; le solde, soit 1 519 126 €HT, étant autofinancé par la Ville de Grenoble.
- de solliciter, pour d'autres véhicules GNV, une aide de 34 925 € dans le cadre de l'appel à projets GNVolont'air ; le solde, soit 250 585 €HT étant autofinancé par la Ville de Grenoble.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents et conventions liés à ces demandes de financements.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'avitaillement avec l'exploitant de la station GNV concernée par l'appel à projets GNVolont'air.
- de s'engager à démarrer l'opération de renouvellement de la flotte de la Ville en véhicules GNV et électriques en 2018 et d'achever l'opération, pour les véhicules soutenus par le FSIL, au plus tard en 2022.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

**DELIBERATION N° 11-( 4971) -** DOMAINE PUBLIC - Convention avec l'association diocésaine de Grenoble pour remboursement des dépenses liées à l'illumination du clocher de la Cathédrale Notre-Dame

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention entre la ville de Grenoble et l'association diocésaine de Grenoble relative au remboursement des frais liés à l'illumination du clocher de la cathédrale Notre-Dame ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 12-( 4903) -** DOMAINE PUBLIC - Remboursement Droit de place - Halle Sainte Claire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la demande de Madame Gladys VISSY en acceptant de lui rembourser un tiers de la somme dont elle s'est acquittée au titre du Droit de place d'une case de la Halle Sainte Claire,**
- **d'autoriser le versement d'une somme de 181,93 euros en remboursement à Madame Gladys VISSY.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-( 4883) -** DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public (Halle Sainte Claire) pour des prestations évènementielles à des fins privatives et fixation du tarif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention-type d'occupation du domaine public pour des événements qui visent la mise en valeur de l'activité commerciale à l'intérieur de la Halle Sainte Claire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type avec les organisateurs desdits événements ;
- de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les locaux de la Halle Sainte Claire à 800 € T.T.C. par soirée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-( 4901) -** DOMAINE PUBLIC - Fixation des tarifs pour l'enlèvement des déchets abandonnés sur le territoire de Grenoble.

Interventions : M. CHAMUSSY, Mme LHEUREUX. M. SAFAR, M. TUSCHER, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en place d'une tarification des prestations effectuées d'office pour l'enlèvement des déchets abandonnés sur la voie publique et autres lieux en infraction avec la réglementation comme suit :
- 150 euros TTC pour les déchets et encombrants de moins d'un mètre cube, transportables par un agent seul avec un véhicule classique,
- 300 euros TTC pour les déchets de plus d'un mètre cube, ou à chaque fois que l'intervention nécessitera la présence de 2 agents et/ou l'utilisation d'un véhicule spécifique,
- d'un montant à calculer en coût réel (moyens humains et matériels mobilisés) pour les déchets particulièrement conséquents, ne pouvant être enlevés par les moyens courants de la Ville.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-( 4969) -** AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la SAEMML GEG relative à la construction du terrain de basket square Silvestri à Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la SAEML GEG et la ville de Grenoble relative à la construction du terrain de basket-square Silvestri à Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT).**

**DELIBERATION N° 16-( 4474) - ENVIRONNEMENT - Convention du rachat de métaux par la société DERICHEBOURG suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention entre la société DERICHEBOURG et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la société DERICHEBOURG,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-( 4968) - ENVIRONNEMENT - Mise à disposition, à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), de locaux situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion - Renouvellement pour trois ans (juillet 2018- juin 2021).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, qui met à disposition, pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, des locaux 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion au profit de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-( 4942) - ENVIRONNEMENT - Convention cadre d'objectifs 2018-2020 et convention d'application annuelle 2018, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention cadre d'objectifs 2018-2020 entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour une durée de 3 ans ;
- d'approuver les termes de la convention d'application annuelle 2018 entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour 2018 ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2018, d'un montant global de 39 000 € ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 19-( 4263) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert -** Garanties de rachat et de location de places de stationnement dans le parking silo Flaubert à la Société Civile Immobilière en cours de formation.

Interventions : Mme RICHARD-FINOT, M. FRISTOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de s'engager à racheter, à l'issue du délai de deux ans après livraison du parking silo, soit à compter d'avril 2022, les emplacements de stationnement affectés à des opérations mais non vendus, au prix de construction de 15.000 euros Hors Taxes par emplacement ;
- de fixer la garantie de rachat au plus pour 56 places, soit un montant plafond de 840 K€ HT (1,008 M€ TTC) ;
- de fixer la garantie de location au plus pour 12 places supplémentaires, soit un montant plafond de 69 624 € TTC;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, la SPL Sages et la SCI en cours de constitution, représentée par les SAIEM Grenoble Habitat et Innovia, concernant le rachat et la location des emplacements de stationnement invendus dans le parking silo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document relatif à ce dossier.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 20-( 4948) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -**  
Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain, d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>,  
situé Montée Chalemont en vue de sa cession à Monsieur Pierre ROSTAING.

Interventions : M. TUSCHER, Mme LHEUREUX, M. FRISTOT, Mme RICHARD-FINOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de constater la désaffectation du domaine public communal d'un terrain, situé montée Chalemont, à détacher de la parcelle cadastrée section AS n°91, pour une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> ;
- de prononcer le déclassement du domaine public communal dudit terrain ;
- d'approuver la cession dudit terrain à Monsieur Pierre ROSTAING, pour un montant de 100 euros hors taxes le m<sup>2</sup> de terrain soit la somme d'environ 5 000 euros hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 21-( 4500) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -** Cession à la société VESSIERE ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle d'un immeuble situé 76 quai Perrière.

Interventions : M. TUSCHER, M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession de l'immeuble situé 76 quai Perrière, cadastrée section AS n°64 à la SAS VESSIERE ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle pour un montant de 70 000 € hors taxes, en précisant qu'une condition particulière relative au respect du cahier des charges architecturales sera intégré à l'acte de vente ;

**- d'autoriser la SAS VESSIERE ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à réaliser des sondages et études et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à cette opération ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 40**

**Contre : 2 Ensemble à Gauche.**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 22-( 2662) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition gratuite de locaux associatifs résidentiels par ACTIS à la ville de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les six conventions de mise à disposition des LCR par Actis à la ville de Grenoble, annexées à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-( 4908) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition du bâtiment La Casemate à l'association CCSTI, 2 Place Saint Laurent à Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association CCSTI la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis 2 Place Saint-Laurent, annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-( 4767) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition de locaux pour la Fondation Georges BOISSEL (activité d'insertion établissement Solidarité Femmes Arbre Fruité) pour un local sis 80 Galerie de l'Arlequin.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux sis 80 Galerie de l'Arlequin au profit de la fondation Georges BOISSEL, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-( 4950) - TRAVAUX** - Convention entre la Ville de Grenoble et ACTIS portant sur la prise en charge financière par ACTIS des travaux de modification du branchement et du poste de comptage gaz de l'école primaire Bajatière

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et ACTIS portant sur la prise en charge financière par ACTIS des travaux de modification du branchement et du poste de comptage gaz de l'école primaire Bajatière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-( 3976) - FINANCES** - Groupe Anatole France, Lys Rouge – Accord sur travaux Convention de refacturation des travaux de réhabilitation de la résidence du Lys Rouge

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la réalisation des travaux de ravalement et les termes de la convention de refacturation entre la Ville de Grenoble et Actis ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de refacturation telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-( 4912) - AFFAIRES CULTURELLES** - Conservatoire de Grenoble – Modifications de la bourse d'étude à destination des élèves.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**



**- d'approuver le nouveau règlement d'attribution de la bourse d'étude du Conservatoire de Grenoble, joint en annexe, qui prendra effet à partir de l'année scolaire 2018-2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-( 4916) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations « Harmonie de Grenoble » et « Orféo Musiques du Monde » pour les années 2018-2019 à 2020-2021.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir avec les associations « Harmonie de Grenoble » (annexe n°1) et « Orféo Musiques du Monde » (annexe n°2) pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET.**

**DELIBERATION N° 29-( 4919) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariat avec Muriel Groz titulaire de l'orgue de Voiron et avec l'association des amis de l'orgue de Saint-Antoine-l'Abbaye.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Madame Muriel Groz, titulaire de l'orgue de Voiron ;**
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association des amis de l'orgue de Saint-Antoine -l'Abbaye ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-( 4924) - AFFAIRES CULTURELLES -** Conservatoire de Grenoble – Echange violoncelle 1/10 ème de marque Mirecourt, contre un violoncelle ½ de marque Kaiming Violins.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'échange, sans frais, entre un violoncelle Mirecourt et son archet de taille 1/10<sup>ème</sup> et un violoncelle ½, tel que défini ci-dessus ;**
- **d'autoriser la ville de Grenoble à procéder à cet échange, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 31-( 4926) - AFFAIRES CULTURELLES -** Conservatoire de Grenoble – Contrat général de représentation avec la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musiques (SACEM).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes du contrat général de représentation prévu pour les organisateurs réguliers de séances occasionnelles avec la SACEM ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-( 4938) - AFFAIRES CULTURELLES -** Conservatoire de Grenoble – Avenant à la convention de partenariat avec la MC2 et convention de partenariat avec le Groupe Émile Dubois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat relatif à l'utilisation par le Conservatoire de Grenoble du Grand Théâtre de la MC2: du 4 au 7 juin 2018 ;**
- **d'approuver les termes de la convention relative à la participation d'élèves du Conservatoire de Grenoble au festival « Uriage en danse » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits convention et avenant joints en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-( 4944) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -**  
Convention d'emprunt de collections par le Département de la Haute-Saône.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'emprunt de collections à intervenir avec le Département de la Haute-Saône, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-( 4922) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -**  
Conventions de dépôts de collections avec la ville d'Avignon et avec le Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de dépôts de collections avec la ville d'Avignon en annexe n° 1 et avec le Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches en annexe n° 2 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-( 4910) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -**  
Convention de partenariat avec la SEMITAG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la SEMITAG, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-( 4911) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Récolement des collections (labellisation au titre du patrimoine national "Musée de France") : validation des procès-verbaux 2016 et 2017.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des procès-verbaux de récolement du Muséum de Grenoble, joints en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-( 4791) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (Maison des aidants Denise Belot).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-( 4790) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Comité d'avis du 9 avril 2018 - Attribution de subventions : conventions financières - Exercice budgétaire 2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**
- d'approuver les termes des conventions liant la ville de Grenoble et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € jointes en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42**

**Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme JULLIAN.**

**DELIBERATION N° 39-( 4852) - AFFAIRES CULTURELLES - Aménagement d'un réseau de murs dédiés à la réalisation de fresques murales éphémères et de murs d'expression libre.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet d'aménagement de murs d'expression libre ouverts à tous, et de murs dédiés à la réalisation de fresques éphémères par des pratiquants expérimentés ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à publier l'appel à candidature joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-( 4853) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de murs d'équipements municipaux à l'association Spacejunk pour la réalisation de fresques éphémères dans le cadre du Grenoble Street Art fest 2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association *Spacejunk*, fixant les modalités de mise à disposition des murs des équipements municipaux ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relatives à la modification de l'aspect extérieur des constructions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-( 4874) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification des équipements culturels municipaux : Conservatoire, Muséum, Théâtre, Bibliothèque et Musée.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits tels qu'ils figureront dans la brochure de présentation de la saison 2018/2019 et sur le site internet du Théâtre ;
- d'adopter les précisions apportées à la grille tarifaire du Conservatoire et du Musée ainsi que les nouveaux tarifs du Muséum, du Théâtre et de la Bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 42-( 4820) - AFFAIRES CULTURELLES -** Propriété intellectuelle – Contrat à usages numériques entre l'ADAGP (Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques) et la ville de Grenoble et convention cadre de cession de droits d'auteur relative à l'autorisation d'exploitation numérique entre la ville de Grenoble et les artistes non affiliés à l'ADAGP.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du contrat à usages numériques entre l'ADAGP (Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques) et la ville de Grenoble ;
- d'approuver les termes de la convention cadre de cession de droits d'auteur relative à l'autorisation d'exploitation numérique entre la ville de Grenoble et les artistes non affiliés à l'ADAGP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et la convention cadre joints en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-( 4633) - SPORT -** Accueil du Critérium du Dauphiné 2018 à Grenoble : convention de partenariat entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la société Critérium du Dauphiné Organisation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accueillir à Grenoble le départ de la 5<sup>ème</sup> étape du Critérium du Dauphiné, le vendredi 8 juin 2018 ;
- d'approuver les dispositions du projet de convention de partenariat tripartite ci-joint fixant les relations entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, et la société Critérium du Dauphiné Organisation (C.D.O.), et notamment le versement par la Ville à la société C.D.O. d'une participation d'un montant de 12 500 € HT soit 15 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

**Délibération : Adoptée**  
**Pour : 55**  
**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**DELIBERATION N° 44-( 4199) - SPORT - Convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons particulières de natation.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la tarification à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 de la redevance exigible en contrepartie de l'autorisation de dispense de leçons particulières de natation par les Maîtres Nageurs Sauveteurs ;**
- d'approuver la convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation au sein des piscines municipales ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation à intervenir avec les personnels diplômés (BEESAN ou BPJEPS AAN).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 45-( 3989) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2018 avec l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers joints en annexe, lesquels prévoient l'attribution du solde de la subvention 2018, saison 2017-2018, d'un montant de 41 588 € pour l'association Brûleurs de Loups et 38 585 € pour la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération ;**
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits 2018 de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-( 4779) - SPORT -** Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2018 : avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de reconduire, pour la saison estivale 2018, la convention d'occupation du domaine public du 04 mai 2017 conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron ;**
- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 à ladite convention joint en annexe, fixant à 3 000 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 16 juin 2018 au 03 septembre 2018 inclus ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-( 4654) - SPORT -** Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.**



**DELIBERATION N° 48-( 4153) - SPORT** - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Billard Club Grenoblois, Mistral Football Club et Le Jardin Aquatique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux aux associations Billard Club Grenoblois, Le Jardin Aquatique et Mistral Football Club ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-( 4923) - JEUNESSE** - Convention d'objectifs et de moyens pour les années 2018 à 2020 avec l'association Big Bang Ballers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Big Bang Ballers, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-( 4918) - AFFAIRES SCOLAIRES** - Utilisation du restaurant du collège Olympique par la ville de Grenoble pour la restauration des élèves de l'école primaire du Verderet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Département de l'Isère et le Collège Olympique, présentée en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 51-( 4921) - RESTAURATION** - Adoption des tarifs de restauration de la Cuisine Centrale pour le personnel de la restauration à domicile du CCAS et la tarification de la Cuisine Centrale et du Self Clémenceau pour les prestations annexes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter le tarif de la restauration du CCAS applicable à compter du 17 mai 2018 au personnel de la restauration à domicile tel qu'indiqué en annexe 1, les autres tarifs figurant sur cette annexe demeurant inchangés ;**
- **de maintenir la tarification commune de la Cuisine Centrale et du self Clémenceau votée en 2016 pour les prestations annexes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions établies ultérieurement sur le modèle de la convention-cadre de l'annexe 3.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-( 4904) - MONTAGNE** - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'apporter son aide en accordant une subvention de 70 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- **d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-( 4758) - MONTAGNE** - Convention de mise à disposition de locaux, sis 14 rue de la République (Maison du Tourisme), au Comité Départemental de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM 38).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local au Comité Départemental de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-( 4949) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble concernant les actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2018**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2018,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-( 4630) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Société Mycologique du Dauphiné pour l'organisation d'une exposition sur les champignons**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver ce partenariat et cette convention**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-( 4840) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2018-2020 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement des subventions :
  - 32 000€ au Planning Familial 38

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-( 4843) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention passée entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder à la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2018, une subvention en projet de 4500€ au titre de la Santé Publique et Environnementale.
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant financier joint à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT.**

**DELIBERATION N° 58-( 4844) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux pour les associations FNATH (Association des accidentés de la vie de l'Isère), JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie), et Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM l'HEUREUX COIN)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association F.N.A.T.H.
- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux situés 4 bis, rue Hector Berlioz à Grenoble, ci annexée, à l'association JALMALV
- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition du local situés 62/64 rue Ampère à Grenoble, ci annexée, à l'association GEM l'Heureux Coin.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-( 4768) - ACTION SOCIALE** - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative au projet collaboratif "programme d'actions partagé sur les usages du numériques dans les quartiers prioritaires de Grenoble Alpes Métropole".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l' avenant à la convention de partenariat entre La Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et LA Maison de l'Image relative au « Programme d'actions partagé sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires de Grenoble »,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l' avenant tel que soumis en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-( 4815) - ACTION SOCIALE** - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, M. BACK, M. BERTRAND, Mme YASSIA, M. MALBET.**

**DELIBERATION N° 61-( 4850) - ACTION SOCIALE** - Convention entre la Maison de l'Architecture de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, l'architecte mandataire et la Ville de Grenoble relative à la résidence d'architectes "révéler le potentiel du Parc".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble, la Maison de l'Architecture de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et l'Architecte Mandataire,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à la Maison de l'Architecture de l'Isère, la subvention de 7 500€ pour la réalisation de la résidence d'architecte.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-( 4694) - LOCAUX ASSOCIATIFS** - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Afric impact

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention passé entre la Ville de Grenoble et l'association Afric Impact.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 63-( 4952) - SOLIDARITE** - Adhésion de la ville de Grenoble au Réseau National des Maisons des Associations et désignation d'un représentant de la ville au sein de cette association.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Réseau National des Maisons des Associations**
- **d'autoriser le paiement de l'adhésion à ce réseau d'un montant de 579 € pour l'année 2018,**
- **d'approuver la désignation de M. Emmanuel CARROZ représentant la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale du RNMA.**

**Votes séparés :**

**- sur la désignation : adopté à l'unanimité :**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**- pour le reste de la délibération : adopté à l'unanimité.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 64-( 4940) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs avec l'association ODTI "observatoire sur les discriminations et les territoires interculturels"**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le versement d'une subvention totale de 118 500 € au titre de l'année 2018.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme BOILEAU.**

**DELIBERATION N° 65-( 3708) - FINANCES - Réaménagement d'un emprunt contracté par INNOVIA et garantie par la Ville**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la ville de Grenoble à réitérer sa garantie pour l'emprunt que la SEM INNOVIA a réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexe ;**

**- qu'au cas où la SEM INNOVIA pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer le bon pour cautionnement solidaire précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt passé entre l'établissement prêteur et la SEM INNOVIA ;
- que la ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt réaménagé par la SEM INNOVIA, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 66-( 4464) - FINANCES** - Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**Exercice : 2018**

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

ADIF DE L'ISERE	3 000,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION (AFMD)	2 000,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	1 000,00

**Commission Ville durable**

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 000,00



## Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	6 750,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	2 730,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	6 380,00
ASPTT ATHLETISME	7 280,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	1 600,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 760,00
AVIRON GRENOBLOIS	21 610,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	410,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	970,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 380,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	945,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	280,00
DOJO GRENOBLOIS	6 800,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	1 820,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	6 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	9 360,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	650,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	2 300,00
GRENOBLE BASKET 38	17 530,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	1 200,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	14 640,00
GRENOBLE HANDISPORTS	7 300,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 015,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 170,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	940,00
GRENOBLE NATATION	1 450,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	19 990,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	250,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	40 945,00
GUC ATHLETISME	7 020,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	280,00
GUC ESCRIME	600,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	15 970,00
GUC RUGBY	4 450,00
GUC TENNIS	4 280,00
GUC TRIATHLON	200,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	4 100,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	3 420,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 650,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	7 860,00
NAUTIC CLUB ALP 38	3 290,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 100,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	780,00
SENTINELLE DES ALPES	2 760,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 220,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	100,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	4 050,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	5 050,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	5 100,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	5 310,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 500,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	41 588,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	35 585,00

AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	500,00
COLLECTIF EQUINOXE	1 500,00
COLLECTIF TERRON	2 000,00
COMPAGNIE ALTER-NEZ	2 000,00
COMPAGNIE DU JOUR	2 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	8 000,00
COMPAGNIE NASSER DJEMAI	5 000,00
COMPAGNIE SCALENE	4 000,00
COMPAGNIE THEATRALE MUH - AVIS AUX INTERESSES	3 000,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	2 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	7 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 500,00
HADRA	9 000,00
KLIP	2 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	5 000,00
LE CHAT DU DESERT	7 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	2 900,00
MAUDITS FILMS	1 000,00
MIX'ARTS	4 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 500,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 700,00
PROJET BOB/LA BOBINE	25 000,00
TERRE DE SIENNE	4 300,00
THEATRE A LA PAGE - TAP	1 500,00
THEATR'ENSEMBLE	2 500,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	50 000,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	3 000,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	3 500,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	70 000,00
COUPE ICARE.ORG	3 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	3 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	2 000,00
CERCLE BERNARD LAZARE	2 000,00
SOUVENIR	700,00

#### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

FEMMES SDF	20 000,00
AGIR ABCD (INTERVEN. RETRAITES CONDUISANT ACTIONS BENEVOLES)	2 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	1 800,00
CHORESCENCE	1 200,00
CINE-VILLENEUVE	1 500,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 200,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 000,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	800,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	7 500,00
MJC ANATOLE FRANCE	1 000,00

MJC LUCIE AUBRAC	1 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 200,00
MJC PARMENTIER	4 970,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	2 000,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	2 300,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	1 500,00
VILL9LASERIE	7 000,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 500,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE-ACSI	600,00
CONTACT ISERE	800,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME LDH - SECTION DE GRENOBLE	1 200,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	118 000,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	750,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 800,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	32 000,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN RHONE ALPES (SERA)	500,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	6 200,00
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL)	12 200,00
TEMPO	2 500,00
UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE (UNAFAM)	2 000,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
TOTAL ARTICLE	975 898,00
TOTAL BUDGET	975 898,00

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. BARBIER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme JULLIAN, M. DE CEGLIE, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BACK, M. BERTRAND, Mme YASSIA, M. MALBET.**

**DELIBERATION N° 67-( 4286) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE -**  
Remboursement par Grenoble-Alpes Métropole à la ville de Grenoble des taxes foncières et de la taxe annuelle sur les logements vacants concernant des biens affectés à des compétences transférées

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les sommes de 196 266 euros et de 1 077 euros que Grenoble-Alpes Métropole doit respectivement à la ville de Grenoble au titre des taxes foncières et de la taxe annuelle sur les logements vacants concernant des biens affectés à des compétences transférées**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 68-( 4871) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi**  
MAPTAM - Transfert de propriété à Grenoble-Alpes Métropole de la chaufferie Vaucanson dans le cadre de la compétence "Réseau de chaleur" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de transfert.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de transférer à titre gratuit à Grenoble-Alpes Métropole le bien immobilier correspondant à la chaufferie Vaucanson, situé sur la commune de Grenoble et cadastrée section HP n°36 et 67, occupée par la CCIAG ;**  
**- de mettre à disposition de Grenoble-Alpes Métropole ce bien en attendant la signature de l'acte de transfert et ce, pour les besoins de la concession consentie à la SEM CCIAG ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 69-( 4497) - ADMINISTRATION GENERALE -** Groupement de commande entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour les achats relatifs aux formations professionnelles

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole pour les achats relatifs aux besoins en formation des membres du groupement, telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 70-( 4939) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s**

Interventions : M. TUSCHER, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :  
- Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Rencontre autour de l'autopartage**

**- du 9 au 11 mars 2018 à Halle (Allemagne) - J. WIART**

**Conférences – MIPIM 2018 -(Marché International des Professionnels de l'immobilier)**

**- les 15 et 16 mars 2018 à Cannes – E. PIOLLE**

**Visite plateforme de gazéification GAYA**

**- le 22 mars 2018 à St Fons - V. FRISTOT**

**Echange préalable à une campagne sur l'usage du stupéfiant avec Claire DUPORT,  
sociologue**

**- le 22 mars 2018 à Marseille - E. MARTIN**

**2ème journée France Urbaine**

**- les 4 et 5 avril 2018 à Dijon - E. PIOLLE**

**Jumelage Grenoble/Corato**

**- du 7 au 11 avril 2018 à Corato (Italie) - E. PIOLLE**

**Commission nationale des professions foraines et circassiennes**

**- le 10 avril 2018 à Paris - E. MARTIN**

**Conférence annuelle Energy cities**  
- du 18 au 20 avril 2018 à Rennes - V. FRISTOT

**Invitation officielle de la ville de Constantine**  
- du 22 au 24 avril 2018 à Constantine (Algérie) - E. PIOLLE - K. CAPDEPON - B. MACRET

**Séminaire des membres de la CNDP (Commission nationale du débat public) sur le thème : réflexion sur les évolutions institutionnelles en cours**  
- les 1er et 2 mai 2018 à Paris – P. CLOUAIRE

**Promotion label «le musée sort de ses murs»**  
- les 2 et 3 mai 2018 à Paris – C. BERNARD

**Rendez-vous collectivités viables**  
- du 10 au 12 mai 2018 à Montréal - E. PIOLLE

**Table ronde plénière « Les Rencontres Nationales de l'Ingénierie territoriale » organisée par le CNFPT**  
- les 15 et 16 mai 2018 à Montpellier - L. COMPARAT

**Conseil d'Administration France Urbaine**  
- le 16 mai 2018 à Paris – E. PIOLLE

**Assemblée Générale Cités Unies France**  
- le 16 mai 2018 à Lyon – B. MACRET

**Table ronde «la réforme de la fiscalité locale : autonomie ou dépendance ?» organisée par l'Agence France Locale**  
- le 17 mai 2018 à Paris – H. SABRI

**Rencontre des collectivités sur les monnaies locales complémentaires**  
- les 22 et 23 mai 2018 à Strasbourg – A.S. OLMOS

**Rendez-vous ASO avec M. Christian PRUDHOMME, Directeur du Tour de France avec la Métro**  
- les 22 et 23 mai 2018 à Paris – E. PIOLLE

**4èmes rencontres « Collectivités territoriales et Monnaies Locales »**  
- les 23 et 24 mai 2018 à Strasbourg – P. CLOUAIRE

**Rencontre nationale sur les enjeux et l'organisation de l'Action Sociale dans les Métropoles**  
- le 29 mai 2018 à Paris - A. DENOYELLE

**Rencontres Santé publique**  
- le 30 mai 2018 à Paris - M. JACTAT

**Rencontre Nationale sur les données des Communes et des EPCI : obligations et opportunités**

- le 30 mai 2018 à Paris – L. COMPARAT

**Séminaire de Recherche En Communs. Entreprendre en communs : Droit de propriétés, Communs et Entreprise**

- les 30 et 31 mai 2018 à Paris – A.S. OLMOS

**Sortie finale du CAF - Jeunes en montagne**

- du 1 au 3 Juin 2018 aux Ecrins (Savoie) – P. MERIAUX

**Réunion Stratégies alimentaires territoriales – France Urbaine**

- le 4 juin 2018 à Paris – S. DJIDEL

**Table ronde autour du thème des données publiques organisée par l'INET/CNFPT**

- Le 6 juin 2018 à Paris – L. COMPARAT

**Mission exploratoire à l'occasion des 20 ans de l'accord de coopération entre la ville de Grenoble et la ville de Suzhou pour concrétiser des accords et développer de nouveaux partenariats**

- du 11 au 17 juin 2018 à Suzhou (Chine) – B. MACRET

**4<sup>ème</sup> édition de la Sustainable Summits Conférence – L'avenir des Hautes montagne du monde**

- du 12 au 14 juin 2018 à Chamonix – P. MERIAUX

**Assemblée générale RFVAA**

**Journée régionale sur le thème «Culture et Loisirs»**

- les 14 et 15 juin 2018 à Bordeaux – K. CAPDEPON

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42**

**Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 71-( 4777) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'un protocole transactionnel**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir avec la société Visions Pictures, joint en annexe ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 72-( 4262) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'une convention avec les juridictions administratives - Mise en œuvre de la procédure de médiation.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention relative à la mise en œuvre de la médiation, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 73-( 4978) - ADMINISTRATION GENERALE - Avenant n° 1 à la convention en date du 25 septembre 2017 relative à la participation de la ville de Grenoble à l'organisation d'un forum international sur le « bien-vivre » en 2018 dans l'agglomération grenobloise**

**Un amendement est déposé par Mme GIROD DE L'AIN, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

- Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat ci-annexé,**
- d'autoriser Mr le Maire à signer le-dit avenant,**
- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000€ au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre solidaire).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**



**DELIBERATION N° 74-( 4930) - PERSONNEL MUNICIPAL - Régime indemnitaire du directeur général des services.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de valider l'évolution du régime indemnitaire relatif aux agents occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services présentée ci-dessus.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble**

**DELIBERATION N° 75-( 4931) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancements de grade : détermination des taux.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer, pour l'année 2018, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 26 mars 2018.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 76-( 4851) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur certains emplois.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 24 avril 2018 ;**

**- d'ouvrir au recrutement d'agents contractuels un poste d'ingénieur territorial de Référent portefeuille patrimoine scolaire et un poste d'ingénieur territorial de Conducteur d'Opération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.**

**Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 77-( 4889) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise de dette à un agent territorial pour un montant de 123,81 euros.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 54**

**Contre : 3 Réussir Grenoble (Mme CADOUX, Mme PELLAT-FINET, Mme BERANGER).**

**DELIBERATION N° 78-( 4933) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : rédaction en un document unique de la grille des tarifs appliqués pour la location de l'équipement et intégration de tarifs manquants.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**D'adopter la grille tarifaire présentée en annexe pour le Palais des Sports dont la mise en application prendra effet à partir du 18 mai 2018, étant précisé que cette grille reprend de manière automatique l'intégralité de la tarification en vigueur jusqu'à présent, et qu'elle intègre deux nouveaux tarifs liés d'une part à la responsabilité technique, et d'autre part aux agents de nettoyage.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 50**

**Contre : 7 Réussir Grenoble.**

**DELIBERATION N° 79-( 4928) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec la société TS3 pour l'organisation du concert de CALOGERO le 2 juin 2018.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la société TS3 pour l'organisation du concert de Calogero le 2 juin 2018.**

**-d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30**

**ANNEXE(S)**

---

---



CA du 14/05/2018  
Annexe à la délibération n° 1-4934

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MA RC	N° MA HE	N° MA RC	N° MA HE	N° MA RC	N° MA HE	N° MA RC	N° MA HE	Procédure	Durée	Groupement de commandes	Insertion	Service acheteur	Service prescripteur	Inscrit* résultats CAO	Notification du marché (date de l'accusé de réception)	Intégration du marché dans le rendu acte de ...	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché (ne pas préciser décimale)
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelées	lot 1	Produits d'épicerie issus de l'agriculture biologique ou équivalent (autres que surgelés)	17	A	F	B	209				Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	MANGEZ BIO ISERE	38036	GRENOBLE	X	200 000,00
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelées	lot 2	Produits laitiers (hors fromage) et bioproduits issus de l'agriculture biologique ou équivalent	17	A	F	B	210				Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	BROC SERVICE FRAIS	68552	FEYZIN	X	300 000,00
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelées	lot 3	Fromages issus de l'agriculture biologique ou équivalent	17	A	F	B	211				Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	MANGEZ BIO ISERE	38036	GRENOBLE	X	100 000,00
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelées	lot 5	Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ou équivalent	17	A	F	B	213				Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	MANGEZ BIO ISERE	38036	GRENOBLE	X	200 000,00
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelées	lot 6	Vianes et charcuteries issues de l'agriculture biologique ou équivalent	17	A	F	B	214				Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	MANGEZ BIO ISERE	38036	GRENOBLE	X	150 000,00

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	Procédure	Durée	Groupement de commandes	Insertion	Service acheteur	Service prescripteur	Inscript° résultats CAO	Notification du marché (date de l'accusé de réception)	Intégration du marché dans le rendu acte de ...	Attributaire	Code postal	Ville	Pris global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché (ne pas préciser d'excès)
Fourniture de denrées alimentaires autres que surgelés	lot 7	Fruits et légumes préparés et réfrigérés	17 A F B 222							Appel d'offres	1 an, reconductible 3 fois 1 an	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Restauration et moyens logistique	24/01/18	21/02/18	14/05/18	CANAVESE	13675	AUBAGNE	X	150 000,00
Conception et design de la gamme de mobilier, support de communication et d'information de la Ville de Grenoble	lot unique	Conception et design de la gamme de mobilier, support de communication et d'information de la Ville de Grenoble	17 B P M 238							MAPA 25_90 art. 27	6 mois	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DECV_BET ESP.PUBLIC S	DECV	14/12/17	14/05/18	ALEXANDRE MORINNOZ DESIGNER	93100	MONTREUIL	40 000,00	X	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Gramag 18 (janvier-fev)	17 B S Z 328							MAPA 25_90 art. 27	hors gpt	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DIR.COM-EVENEMENT IEL	X	30/10/17	14/05/18	IMAYE GRAPHIC	53022	LAVAL	X	10 424,10	
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Gramag 19 (mars-avril)	17 B S Z 329							MAPA 25_90 art. 27	hors gpt	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DIR.COM-EVENEMENT IEL	X	14/05/18	14/05/18	IMAYE GRAPHIC	53022	LAVAL	X	12 776,40	
Contrôles périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiments et des coffrets électriques des marchés et fontaines de la Ville de Grenoble	lot 1	Contrôles périodiques réglementaires des installations électriques des bâtiments et des coffrets électriques des marchés et fontaines de la Ville de Grenoble	17 A S B 343							Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an reconductible 3 fois 1 an.	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DAJCP_LAL	Pactioite et udiaateurs	07/03/18	05/04/18	SOCOTEC	39434	ECHIROLLES	X	200 000,00	
Contrôles périodiques réglementaires des installations électriques et des installations gaz des bâtiments de la Ville de Grenoble	lot 2	Contrôles périodiques réglementaires des installations électriques et des installations gaz des bâtiments de la Ville de Grenoble	17 A S B 344							Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an reconductible 3 fois 1 an.	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCP_LAL	Transion Energétique	07/03/18	06/04/18	01 CONTRÔLE	75001	PARIS	X	16 000,00	

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	Procédure	Durée	Groupement de commandes	Insertion	Service acheteur	Services prescripteur	Inscript* résultats CAO	Notification du marché (date de l'accusé de réception)	Intégration du marché (date de reçu de du ...	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché (ne pas préciser dans la
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 1	Désamiantage	17	A	T	M	346	MAPA > 209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	12/03/18	14/05/18	BPS 38	38660	ST VINCENT DE MERCUZE	8 100,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 2	Injection de résine	17	A	T	M	347	MAPA > 209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	URETEK	77700	SERRIS	98 700,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 3	Maconnerie / démolition	17	A	T	M	348	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	SARL DM	38180	SEYSSINS	Solution de Base : 39.530,70 Variante 1 : 3217,50	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 4	Isolant et Chape	17	A	T	M	349	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	26/03/18	14/05/18	DUCLAUX CHAPE	69390	VOURLES	93 595,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 5	Chauffage	17	A	T	M	350	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	ENTREPRISE SALLEE	26000	VALENCE	129 000,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 6	régulation	17	A	T	M	351	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	ENTREPRISE MOROT SAS	38120	SAINT EGREVE	50 000,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 7	Calorifuge	17	A	T	M	352	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	C.E.I.CALORIFUGE	38180	SEYSSINS	12 564,90	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 8	Électricité	17	A	T	M	353	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	09/03/18	14/05/18	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	Solution de Base : 44 800,57 Variante 1 : 1938,00	X			
Travaux de réfection du sol sportif, du chauffage et de renforcement de la structure de la Halle Clémenceau à Grenoble	lot 9	Sol sportif	17	A	T	M	354	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Clause exécution seule art.38 ord.	DIM_STB	Direction des sports	07/02/18	10/03/18	14/05/18	ST GROUP	34160	BOISSERON	69 064,20	X			
Réalisation d'une enquête sur les publics et les pratiques de lecture des usagers et non usagers de la bibliothèque municipale de Grenoble	lot unique	voir objet	17	B	P	B	370	MAPA 90_209 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCIPLAL	X	06/03/18	14/05/18	SAS TMO REGIONS	35760	RENNES	tranche ferme 21 571,05 tranche optionnelle : 6 498,33	X				

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MA		N° RC		N° HE		N° MA	N° RC	N° HE	Procédure	Durée	Groupement de commandes	insertion	Service acheteur	Service prescripteur	Inscriptif résultats CAO	Notification du marché (date de l'accusé de réception)	Intégration du marché dans le rendu acte de	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché (ne pas préciser donc la
			17	B	17	B	17	B																	
Acquisition d'un véhicule d'occasion tout terrain de 7 à 12 tonnes avec équipements d'occasion divers pour les services de la ville de Grenoble	lot unique	Acquisition d'un véhicule d'occasion tout terrain de 7 à 12 tonnes avec équipements d'occasion divers pour les services de la ville de Grenoble	17	B	F	B	372	MAPA 25_90 art. 27	x	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCPAL	X	06/03/18	14/05/18	DAUPHINE POIDS Lourds	38523	SAINT EGREVE	85 000,00	X					
CONCEPTION SCÉNOGRAPHIQUE ET ASSISTANCE TECHNIQUE A LA REALISATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE « CHANTEUSES ET PRETRES D'AMON A THEBES EN EGYPTE » PHASE 1	lot unique	voir objet	17	B	S	B	374	MAPA 25_90 art. 27	11 mois	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAC-musée	X	29/03/18	14/05/18	GROUPEMENT VITAMINE	94450	FREMAINVILLE	38 000,00	X					
Montage et maintenance des installations électriques pour la foire des remous 2016 – ESPLANADE	lot unique	voir objet	17	B	T	M	383	MAPA 25_90 art. 27	2 mois	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DIM_STB	X	27/02/18	14/05/18	EEE ALPES DAUPHINE - CITEOS	38120	SAINT EGREVE	86 610,22	X					
Marché de services éducatifs avec comme activités support des travaux de réflexion et de peinture dans les foyers municipaux accueillant des publics jeunes, des écoles et des équipements sociaux culturels	lot unique	voir objet	18	B	S	B	018	MAPA 25_90 art. 27	5 mois	hors gpt	I. Pas de prise en compte spécifique	DAJCPAL	X	26/03/18	14/05/18	Synergie Chaniter Educatifs	38100	GRENOBLE	78 000,00	X					

CA du 14/05/2018.  
Annexe à la délibération n° 1-4934

Doc travail - Rendu acte CM 14 05 2018.xlsx  
mise à jour:19/04/2018

Objet de l'avenant	Objet de l'avenant	OBLJET DU MARCHÉ	N° lot concerné	Objet du lot	N° MARCHÉ	N° MARCHÉ HE seul	N° MARCHÉ HE caté oris	N° MARCHÉ HE caté oris march	N° MARCHÉ HE caté oris march	PROCEURE	Nature de l'avenant	Service acheteur	Signature de l'avenant par la Ville (DCA ou Elu)	Date de notification de l'avenant	Intégration rendu acte	Attributaire	Montant du marché initial en € HT
X	X	Travaux de ramonnage sur les équipements du CCAS et de la ville de Grenoble	lot unique	la gestion des contrats, conventions et marchés allégera sera assurée par les services de la municipalité.	16		S		294	MAPA 25_90 - art. 27	Sans incidence financière	DAJICPL_AL	12/03/18	14/05/18	EGR FLORENT RAMONAGE	X	
6 000,00	L'avenant a pour objet d'augmenter le seuil maximum à 66 000 € suite aux éléments imprévisibles ont contribué à augmenter le coût du transport retour des courses.	Transport d'ouvrages pour l'exposition Daniel DEZUZE	lot unique	La marché couvre l'ensemble des prestations nécessaires pour assurer le transport des œuvres d'art	17	B	S	M	171	MAPA 25_90 - art. 27	incidence financière > 5 %	DAJICPL_AL	27/03/2018	14/05/18	BOVIS TRANSPORT	60 000,00	
6 546,00	X	Travaux de modernisation du poste de transformation pour un passage au 20 kv du complexe sportif Bachelard	lot unique	Travaux de modernisation du poste de transformation pour un passage au 20 kv du complexe sportif Bachelard	17	B	T	M	335	MAPA 25_90 - art. 27	> 5 % incidence financière	DIM_STB	16/02/18	22/02/18	EEE ALPES DAUPHINE	35 012,00	
2 540,00	X	Ecole élémentaire Hoche : études géotechniques	lot unique	Etudes Géotechniques	15		P		176	MAPA 25_90 - article 28	> 5 % incidence financière	DIM_SMO	21/02/18	14/05/18	EGSOL DAUPHINE SAVOIE	24 500,00	
1 618,47		Travaux d'amélioration du SSI de l'EPHAD Navik	lot unique	Travaux d'amélioration du SSI de l'EPHAD Navik	17	B	T	M	359	MAPA 25_90 - art. 27	incidence financière < 5 %	DIM_STB	13/02/18	02/03/18	SASIC SAS	56 797,93	



N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
18-0330	Arrêté (26/02/2018)		La ville de Grenoble se constitue partie civile suite aux dommages et vols occasionnés à la Maison des Habitants Teisseire Malherbe le 29/09/2016.	
18-0379	Arrêté (01/03/2018)	Me MOLLION	Requête formée par M. MEILLASSOUX devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon contre le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 10 octobre 2017 faisant partiellement droit à sa demande indemnitaire.	
18-0389	Arrêté (01/03/2018)	Me LABORIE	Requête introduite par Mme COLOMBY- MANHES devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la délibération de suppression de poste du 22 mai 2017.	
18-0399	Arrêté (01/03/2018)	Me MOLLION	Requête formée par M. DAVIDE devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision du 10 novembre 2017 de refus de réintégration sur son poste.	
18-0608	Arrêté (27/03/2018)	SCP JANOT et associés	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant les juridictions administratives, le Tribunal de commerce et/ou les juridictions judiciaires et à introduire toute procédure afin d'obtenir la transmission de la convention tripartite du 20/06/2012 conclue entre la Société française du tunnel routier du Fréjus, la société Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc et le Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin, ainsi que tout autre document communicable relatif à cette convention.	

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

18-0304	Arrêté (17/01/2018)	Mme JALLIFIER Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°32 - Renouvellement de deux concessions du 17/12/2017 au 16/12/2047.	Redevance : 1 332 €
18-0305	Arrêté (02/02/2018)	Mme BESSIERES Reine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°77 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 303 €
18-0392	Arrêté (02/02/2018)	Mme CABOULET Ginette	Titre n°78 - Renouvellement de concession du 20/02/2018 au 19/02/2048.	Redevance : 666 €
18-0393	Arrêté (05/02/2018)	M. PIQUEREL Jean-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°79 - Nouveau columbarium du 05/02/2018 au 04/02/2048.	Redevance : 772 €
18-0394	Arrêté (05/02/2018)	Mme GIGANTE Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°80 - Nouveau columbarium du 05/02/2018 au 04/02/2033.	Redevance : 386 €
18-0395	Arrêté (05/02/2018)	M. RUTTY Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°81 - Renouvellement de concession du 06/01/2018 au 05/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0396	Arrêté (05/02/2018)	M. SARAGOSSI Lucien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°82 - Renouvellement de concession du 30/01/2016 au 29/01/2031.	Redevance : 303 €
18-0398	Arrêté (05/02/2018)	Mme Léontine CHALLET	Cimetière Saint Roch - Titre n°83 - Renouvellement de deux concessions du 23/07/2020 au 22/07/2035.	Redevance : 606 €
18-0400	Arrêté (06/02/2018)	M. VIAL Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°84 - Renouvellement de concession du 08/01/2018 au 07/01/2048	Redevance : 666 €
18-0504	Arrêté (07/02/2018)	M. et Mme VASSA Joël et Suzette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°46 – Renouvellement de concession du 18/03/2017 au 17/03/2047.	Redevance : 666 €
18-0505	Arrêté (07/02/2018)	M. et Mme HUGONIN Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°70 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2047.	Redevance : 666 €
18-0507	Arrêté (08/02/2018)	M. ou Mme CHOFFRUT René	Cimetière Saint Roch - Titre n°85 - Renouvellement de concession du 08/01/2018 au 07/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0509	Arrêté (08/02/2018)	Mme MONNIER-KASTLER Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°86 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0510	Arrêté (08/02/2018)	M. et Mme LAPERRIERE Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°87 - Renouvellement de concession du 26/01/2018 au 25/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0511	Arrêté	Mme LECONTE Huguette	Cimetière Saint Roch - Titre n°88 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(08/02/2018)			concession du 23/02/2018 au 22/02/2033.		
18-0512	Arrêté (08/02/2018)	M. GIRARD Claude		Cimetière Saint Roch - Titre n°89 - Renouvellement de concession du 14/05/2020 au 13/05/2035.	Redevance : 303 €	
18-0516	Arrêté (08/02/2018)	M. FRIER Alain		Cimetière Saint Roch - Titre n°90 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 666 €	
18-0517	Arrêté (09/02/2018)	M. et Mme DESRE Pierre et Marie-Christine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°91 - Renouvellement de concession du 13/07/2015 au 12/07/2045.	Redevance : 666 €	
18-0518	Arrêté (09/02/2018)	Mme BERTOLONE Nicole		Cimetière Grand Sablon - Titre n°92 - Renouvellement de concession - prenant effet au 21/12/2017 au 20/12/2032.	Redevance : 303 €	
18-0519	Arrêté (09/02/2018)	M. et Mme CHAMBAZ Edmond et Lucie		Cimetière Saint Roch - Titre n°93 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-0520	Arrêté (09/02/2018)	M. et Mme MEUNIER Christian		Cimetière Grand Sablon - Titre n°94 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-0521	Arrêté (09/02/2018)	M. et Mme BROMBLET Alain		Cimetière Grand Sablon - Titre n°95 - Renouvellement de concession du 13/02/2018 au 12/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0522	Arrêté (09/02/2018)	M. REY Jérémy		Cimetière Grand Sablon - Titre n°96 - Conversion de concession du 09/02/2018 au 08/02/2068.	Redevance : 1097,60 €	
18-0524	Arrêté (12/02/2018)	M. MALDERA Cataldo		Cimetière Saint Roch - Titre n°97 - Nouvelle concession du 12/02/2018 au 11/02/2048.	Redevance : 666 €	
18-0525	Arrêté (12/02/2018)	Mme SEVILLA Pascale		Cimetière Grand Sablon - Titre n°98 - Renouvellement de concession du 27/02/2018 au 26/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0526	Arrêté (13/02/2018)	M. STRIPPOLI Gennaro		Cimetière Grand Sablon - Titre n°99 - Renouvellement de concession du 04/03/2018 au 03/03/2048.	Redevance : 666 €	
18-0527	Arrêté (13/02/2018)	M. et Mme CATY Robert et Marie-Reine		Cimetière Grand Sablon - Titre n°100 - Conversion de concession du 13/02/2018 au 12/02/2068.	Redevance : 675,90 €	
18-0528	Arrêté (15/02/2018)	Mme VALLET-KREYE Noëlle		Cimetière Saint Roch - Titre n°101 - Renouvellement de concession du 18/02/2018 au 17/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0529	Arrêté (15/02/2018)	M. et Mme RIBEIRO-MAMOUROS Custodio		Cimetière Grand Sablon - Titre n°103 - Renouvellement de concession du 26/03/2018 au 25/03/2068.	Redevance : 1 152 €	
18-0530	Arrêté (15/02/2018)	Mme DAVID COLLOMB Yvette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°104 - Renouvellement de concession du 04/03/2018 au 03/03/2033.	Redevance : 303 €	
18-0531	Arrêté (15/02/2018)	Mme BOSCO Marguerite		Cimetière Saint Roch - Titre n°105 - Renouvellement de concession du 27/11/2017 au 26/11/2047.	Redevance : 666 €	
18-0532	Arrêté (15/02/2018)	M. et Mme RADOICIC Vitomir et Suzanne		Cimetière Saint Roch - Titre n°106 - Renouvellement de concession du 03/02/2018 au 02/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0533	Arrêté (19/02/2018)	M. BEVILACQUA Paolo		Cimetière Grand Sablon - Titre n°107 - Renouvellement de concession du 23/01/2018 au 22/01/2033.	Redevance : 303 €	

18-0536	Arrêté (19/02/2018)	M. et Mme FAURE GIGNOUX Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°108 - Renouvellement de concession du 16/10/2018 au 15/10/2033.	Redevance : 303 €
18-0537	Arrêté (19/02/2018)	Mme FULCONIS Maryvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n°109 - Renouvellement de concession du 09/03/2018 au 08/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0538	Arrêté (20/02/2018)	M. et Mme BRANDOLIN Raymond et Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°110 - Renouvellement de concession du 25/08/2015 au 24/08/2030.	Redevance : 303 €
18-0539	Arrêté (20/02/2018)	Mme RIVIERE Marie- Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°111 - Nouveau columbarium du 20/02/2018 au 19/02/2048.	Redevance : 772 €
18-0540	Arrêté (20/02/2018)	M. et Mme LAZARO Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°112 - Renouvellement de concession du 03/02/2018 au 02/02/2048.	Redevance : 666 €
18-0541	Arrêté (20/02/2018)	M. et Mme CALIGARIS Laurent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°113 - Renouvellement de concession du 28/02/2018 au 27/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0543	Arrêté (21/02/2018)	M. PRUNAIR Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°114 - Renouvellement de concession du 1/01/2018 au 10/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0544	Arrêté (21/02/2018)	Mme FROTTIER Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n°115 - Renouvellement de concession du 28/04/2018 au 27/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0545	Arrêté (21/02/2018)	Mme MOUTHIER Lucette	Cimetière Saint Roch - Titre n°116 - Renouvellement de deux concessions du 06/04/2018 au 05/04/2033.	Redevance : 606 €
18-0547	Arrêté (21/02/2018)	Mme REVOLLON Michelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°117 - Nouvelle concession du 21/02/2018 au 20/02/2033.	Redevance : 386 €
18-0548	Arrêté (22/02/2018)	Mme KAVAKLIAN Grazia	Cimetière Saint Roch - Titre n°118 - Renouvellement de concession du 16/03/2017 au 15/03/2032.	Redevance : 303 €
18-0549	Arrêté (22/02/2018)	M. CAILLAU René-Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°119 - Renouvellement de concession du 11/12/2017 au 10/12/2032.	Redevance : 303 €
18-0550	Arrêté (22/02/2018)	Mme ZINGARO Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°120 - Nouvelle concession du 22/02/2018 au 21/02/2048.	Redevance : 666 €
18-0551	Arrêté (23/02/2018)	M. FONTANINI Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°121 - Renouvellement de concession du 03/11/2022 au 02/11/2037.	Redevance : 303 €
18-0552	Arrêté (23/02/2018)	Mme BARRAL Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°122 - Renouvellement de deux concessions du 19/03/2018 au 18/03/2033.	Redevance : 606 €
18-0553	Arrêté (23/02/2018)	M. et Mme THOMASSET Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°123 - Renouvellement de concession du 30/04/2018 au 29/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0554	Arrêté (26/02/2018)	M. et Mme PAYERNE- BACCARD Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°124 - Renouvellement de concession du 09/03/2018 au 08/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0555	Arrêté (27/02/2018)	Mme CARRON-FOURT Gisèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°125 - Renouvellement de deux concessions du 08/04/2018 au 07/04/2033.	Redevance : 1332 €
18-0556	Arrêté	M. et Mme CALTAGIRONE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°126 - Nouvelle	Redevance : 386 €

	(27/02/2018)	Salvatore	concession du 27/02/2018 au 26/02/2033.		
18-0561	Arrêté (27/02/2018)	M. TSINGOS Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°127 - Renouvellement de concession du 01/01/2017 au 31/12/2031.	Redevance : 303 €	
18-0562	Arrêté (27/02/2018)	M. et Mme PIERREFEUX Maurice	Cimetière Saint Roch - Titre n°128 - Renouvellement de concession du 19/01/2018 au 18/01/2048.	Redevance : 666 €	
18-0564	Arrêté (27/03/2018)	M. et Mme BERAUD René	Cimetière Grand Sablon - Titre n°129 - Renouvellement de concession du 19/02/2018 au 18/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0566	Arrêté (27/03/2018)	M. et Mme MASCOLI Antoine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°130 - Renouvellement de concession du 25/02/2018 au 24/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0567	Arrêté (01/03/2018)	M. LIEN Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°131 - Nouvelle concession du 28/02/2018 au 27/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0569	Arrêté (01/03/2018)	Mme MISSIONE Delphine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°132 - Nouvelle concession du 01/03/2018 au 29/02/2048.	Redevance : 772 €	
18-0570	Arrêté (01/03/2018)	M. GASO Laurent	Cimetière Saint Roch - Titre n°133 - Nouvelle concession du 01/03/2018 au 28/02/2033.	Redevance : 303 €	
18-0571	Arrêté (01/03/2018)	M. et Mme PISSARD Jean et Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°134 - Renouvellement de concession du 03/03/2016 au 02/03/2031.	Redevance : 303 €	
18-0573	Arrêté (02/03/2018)	M. et Mme LEPOUTRE Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°135 - Renouvellement de concession du 22/03/2018 au 21/03/2033.	Redevance : 303 €	
18-0574	Arrêté (02/03/2018)	M. et Mme GRACIA Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°136 - Renouvellement de concession du 15/05/2018 au 14/05/2033.	Redevance : 303 €	
18-0575	Arrêté (02/03/2018)	M. LAPLANCHE Henri	Cimetière Grand Sablon - Titre n°137 - Renouvellement de deux concessions du 25/04/2019 au 24/04/2034.	Redevance : 606 €	
18-0576	Arrêté (05/03/2018)	Mme COROLLER Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n°138 - Renouvellement de concession du 20/11/2022 au 19/11/2037.	Redevance : 303 €	
18-0577	Arrêté (05/03/2018)	M. et Mme ZOCARO Dominique et Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°139 - Nouveau columbarium du 05/03/2018 au 04/03/2033.	Redevance : 386 €	
18-0578	Arrêté (06/03/2018)	M. et Mme BORRIONE Raymond et Régine	Cimetière Saint Roch - Titre n°142 - Nouvelle concession du 06/03/2018 au 05/03/2048.	Redevance : 666 €	
18-0579	Arrêté (07/03/2018)	Mme MUMBATA LUKELO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°143 - Conversion de concession du 07/03/2018 au 06/03/2068.	Redevance : 892 €	
18-0580	Arrêté (07/03/2018)	M. et Mme DIAZ Jean et Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n°144 - Nouvelle concession du 07/03/2018 au 06/03/2068.	Redevance : 1 152 €	
18-0581	Arrêté (07/03/2018)	Mme ALTAMURA Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°145 - Renouvellement de deux concessions du 26/02/2016 au 25/02/2031.	Redevance : 606 €	
18-0582	Arrêté (07/03/2018)	Mme DOMER Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n°146 - Renouvellement de concession du 26/01/2018 au 25/01/2033.	Redevance : 303 €	

18-0623	Arrêté (22/03/2018)	Mme ANAF Lyliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°178 - Conversion de concession à compter du 22/03/2018.	Redevance : 13 714,68 €
18-0624	Arrêté (22/03/2018)	Mme ANAF Lyliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°179 - Conversion de deux concessions à compter du 22/03/2018.	Redevance : 28 031,23 €
18-0625	Arrêté (06/02/2018)	M. et Mme PELLERIN Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°102 - Conversion de concession du 15/02/2018 au 14/02/2048.	Redevance : 611,60 €
18-0626	Arrêté (06/03/2018)	Mme BONNAMY Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°140 - Renouvellement de concession du 05/02/2018 au 04/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0627	Arrêté (08/03/2018)	Mme VALLET Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°147 - Renouvellement de concession du 18/09/2021 au 17/09/2036.	Redevance : 303 €
18-0628	Arrêté (08/03/2018)	M. KPASSI Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°148 - Nouvelle concession du 08/03/2018 au 07/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0629	Arrêté (09/03/2018)	Mme CONTE Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°149 - Renouvellement de concession du 05/09/2017 au 04/09/2032.	Redevance : 303 €
18-0630	Arrêté (09/03/2018)	M. et Mme TORELLI Vincent et Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°150 - Renouvellement de concession du 27/03/2018 au 26/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0631	Arrêté (12/03/2018)	M. MARTINETTI Frédéric	Cimetière Saint Roch - Titre n°151 - Nouvelle concession du 12/03/2018 au 11/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0632	Arrêté (12/03/2018)	M. BOURGADE Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°152 - Renouvellement de concession du 27/11/2022 au 26/11/2072.	Redevance : 1 152 €
18-0633	Arrêté (13/03/2018)	Mme ROUX Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°153 - Renouvellement de concession du 16/02/2018 au 15/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0634	Arrêté (14/03/2018)	Mme CUCHET Andrée	Cimetière Saint Roch - Titre n°154 - Renouvellement de concession du 21/11/2017 au 20/11/2032.	Redevance : 303 €
18-0635	Arrêté (14/03/2018)	Mme DOUASBIN Virginia- Luisa	Cimetière Saint Roch - Titre n°155 - Nouvelle concession du 14/03/2018 au 13/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0636	Arrêté (06/03/2018)	Mme BRISET Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°141 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0637	Arrêté (15/03/2018)	M. et Mme JACOME Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°156 - Renouvellement de concession du 10/05/2018 au 09/05/2033.	Redevance : 303 €
18-0638	Arrêté (15/03/2018)	M. NEGRELLO Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°157 - Renouvellement de concession du 17/10/2016 au 16/10/2031.	Redevance : 303 €
18-0639	Arrêté (15/03/2018)	M. BOURIDEY Loris	Cimetière Grand Sablon - Titre n°158 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0640	Arrêté (15/03/2018)	Mme FORMETO Léniva	Cimetière Grand Sablon - Titre n°159 - Renouvellement de concession du 31/07/2018 au 30/07/2033.	Redevance : 303 €

18-0641	Arrêté (15/03/2018)	M. et Mme SARTORI Marcel	Cimetière Saint Roch - Titre n°160 - Renouvellement de concession du 01/11/2017 au 31/10/2032.	Redevance : 303 €
18-0642	Arrêté (16/03/2018)	Mme BOYAU Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°161 - Renouvellement de concession du 19/04/2016 au 18/04/2046.	Redevance : 666 €
18-0643	Arrêté (16/03/2018)	M. DIBON Jean-Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°162 - Renouvellement de concession du 09/01/2018 au 08/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0645	Arrêté (16/03/2018)	Mme BRUN-PICARD Geneviève	Cimetière Grand Sablon - Titre n°163 - Renouvellement de concession du 22/11/2011 au 21/11/2026.	Redevance : 303 €
18-0646	Arrêté (19/03/2018)	M. PARDO Samuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°164 - Renouvellement de concession du 10/06/2013 au 09/06/2028.	Redevance : 303 €
18-0647	Arrêté (19/03/2018)	M. et Mme BENCHETRIT Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°165 - Renouvellement de concession du 06/12/2014 au 05/12/2029.	Redevance : 303 €
18-0648	Arrêté (19/03/2018)	Mme MALKA Sarah	Cimetière Grand Sablon - Titre n°166 - Renouvellement de concession du 04/02/2015 au 03/02/2030.	Redevance : 303 €
18-0649	Arrêté (19/03/2018)	M. SCHIFFERES Otto	Cimetière Grand Sablon - Titre n°167 - Renouvellement de concession du 04/07/2015 au 03/07/2030.	Redevance : 303 €
18-0650	Arrêté (19/03/2018)	Mme SMADJA MAREC Suzanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°168 - Renouvellement de concession du 24/06/2017 au 23/06/2032.	Redevance : 303 €
18-0651	Arrêté (19/03/2018)	Mme SHEBABO Lili	Cimetière Grand Sablon - Titre n°169 - Renouvellement de concession du 30/10/2012 au 29/10/2027.	Redevance : 303 €
18-0653	Arrêté (19/03/2018)	Mme GROMAN Léa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°170 - Renouvellement de concession du 09/09/2017 au 08/09/2032.	Redevance : 303 €
18-0654	Arrêté (20/03/2018)	Mme BERNARD Nadine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°171 - Renouvellement de concession du 02/03/2016 au 01/03/2031.	Redevance : 303 €
18-0655	Arrêté (20/03/2018)	Mme CARRON Eveline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°172 - Renouvellement de concession du 16/03/2016 au 15/03/2031.	Redevance : 303 €
18-0656	Arrêté (20/03/2018)	Mme COQUET Mireille	Cimetière Saint Roch - Titre n°173 - Renouvellement de deux concessions du 02/07/2018 au 01/07/2033.	Redevance : 606 €
18-0657	Arrêté (20/03/2018)	Mme COUTURIER Josette	Cimetière Saint Roch - Titre n°174 - Renouvellement de deux concessions du 17/03/2018 au 16/03/2033.	Redevance : 606 €
18-0658	Arrêté (20/03/2018)	M. KLIENTOVSKY Alexandre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°175 - Renouvellement de concession du 17/05/2016 au 16/05/2031.	Redevance : 303 €
18-0659	Arrêté (21/03/2018)	Mme DUSAUTOY Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n°176 - Renouvellement de concession du 16/12/2017 au 15/12/2032.	Redevance : 303 €
18-0660	Arrêté (21/03/2018)	Mme ROBER Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°177 - Renouvellement de concession du 22/03/2018 au 21/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0661	Arrêté	Mme BOUCHET-VIRETTE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°180 - Attribution d'un	Redevance : 386 €

18-0662	(22/03/2018) Arrêté (22/03/2018)	Marie Mme MARSAN Magali	columbarium du 22/03/2018 au 21/03/2033. Cimetière Saint Roch - Titre n°181 - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0663	Arrêté (22/03/2018)	M. et Mme CROS Michel et Marlyse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°182 - Renouvellement de concession du 25/08/2018 au 24/08/2033.	Redevance : 303 €
18-0664	Arrêté (22/03/2018)	M. PERRIN Georges	Cimetière Saint Roch - Titre n°183 - Nouvelle concession du 22/03/2018 au 21/03/2033.	Redevance : 303 €



CA du 14/05/2018  
Annexe à la délibération n° 38 - 4990

**ANNEXE 1**  
**Conseil municipal du 14 mai 2018 - Attribution de subventions suite à la réunion du comité d'avis du 9 avril 2018**  
**Tableau récapitulatif**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Patrimoine	AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE	<b>Programmation de musique classique autour de l'orgue</b> : organisation d'une dizaine de concerts de musique classique les dimanches à 18h15 dont certains autour de l'orgue de l'église réformée de France	1 000€			1 000€	1 000€	F
Arts plastiques	ASSOCIATION POUR L'AGENCIEMENT DES ACTIVITÉS - AAA	<b>Programme annuel d'activités autour de l'art contemporain</b> : présentation de 7 travaux d'artistes sur l'espace public, organisation de 5 conférences, édition et promotion de livres d'art contemporain, animation d'une plateforme web	3 000€			6 000€	3 000€	F
Patrimoine	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSÉE STENDHAL	<b>Programme annuel d'activités autour de la vie et l'œuvre de Stendhal</b> : organisation de visites, voyages, spectacles et conférences pour valoriser l'œuvre de Stendhal et des auteurs de sensibilité stendhalienne	600€			1 000€	600€	F
Musiques	CHŒUR DES UNIVERSITÉS DE GRENOBLE	<b>Pratique amateur universitaire de chant choral encadrée par des professionnels en vue de concerts</b> : organisation de 4 représentations par une chorale universitaire, dont deux à la salle Olivier Messiaen	500€			500€	500€	F
Danse	COLLECTIF ÉQUINOXE	<b>Organisation d'ateliers autour de la création Pérégrinations (Infra)Ordinaires</b> : travail sur l'art, la cité et le rituel : cycle d'étude et organisation d'ateliers réguliers d'itinéraires dans la ville et ponctuels proposés à des associations de quartier. Temps fort de restitution par une grande déambulation en ville	1 500€			12 000€	1 500€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Théâtre	COLLECTIF TERRON	<b>Projet de création théâtrale <i>Bestiaire Végétal</i></b> : création pluridisciplinaire à partir de la matière végétale en direction de tous les publics, à partir de 4 ans. Organisation d'ateliers pour scolaires, adultes et publics spécifiques	2 000€			5 000€	2 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE ALTER NEZ	<b>Projet de création théâtrale <i>Moins les murs</i></b> : A partir des résidences 2016 et 2017 en centre d'hébergement d'urgence, création d'un spectacle-exposition avec des co-médiens professionnels	2 000€			3 000€	2 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE DU JOUR	<b>Action culturelle autour du projet artistique <i>Croyance et solitude</i> (3ème volet)</b> : Collecte de témoignages de commerçants du centre-ville, exposition au Petit Angle et édition d'un recueil. Organisation d'ateliers en EHPAD. L'ensemble de ces actions alimente la création théâtrale <i>L'armoire</i>	2 000€		6 517€	5 000€	2 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<b>Projet de création <i>Les Voix de Béa</i>, diffusion de <i>Où es-tu Viollette ?</i> et action culturelle <i>Une chambre au milieu de l'océan</i> et <i>Rues bruisantes</i></b> : travail sur les mécanismes familiaux, institutionnels et sociétaux qui contraignent la vie affective des personnes en situation de handicap (création professionnelle et action culturelle). En parallèle, diffusion du répertoire de la compagnie	8 000€		1 458€	15 000€	8 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE LA PENDUE - THÉÂTRE DE L'HOMME RIDICULE	<b>Projet de diffusion en Auvergne-Rhône-Alpes du spectacle de marionnettes <i>Tria fata</i></b> : prospection pour la diffusion du spectacle hors du réseau des salles identifiées marionnettes	0			5 000€	0	D

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Théâtre	COMPAGNIE NASSER DJEMAI	Projet de diffusion de deux créations théâtrales de la compagnie : <i>Une étoile pour Noël</i> et <i>Vertiges</i>	10 000€			30 000€	5 000€	F
Danse	COMPAGNIE SCALÈNE	Projet de création chorégraphique amateur encadrée par des professionnels <i>Un pied devant l'autre</i> : pièce pour 3 danseurs professionnels et une vingtaine de participants amateurs issus d'ateliers. Par la marche, interroger la mixité, l'individu dans le groupe, le regard sur la diversité des personnes qui le constituent	4 000€	4 000€		8 000€	4 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE THÉÂTRALE MUH - AVIS AUX INTÉRESSÉS	Projet de diffusion sur le territoire national et notamment au festival d'Avignon de la création théâtrale <i>A tour de rôle</i> : diffusion de la création 2014 de Pierre David-Cavaz, avec Stéphane Müh et, pour cette reprise, Patrick Zimmermann	0		1 892€	5 000€	3 000€	F
Musiques	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	Programmation de musique classique : organisation de trois concerts de musique baroque à Grenoble dans l'église réformée de France et à la salle Messiaen notamment.	2 000€			2 400€	2 000€	F
Musiques	ENSEMBLE VOCAL DES UNIVERSITÉS DE GRENOBLE - CHORALE RAIMBOW SWINGER	Accompagnement du chant chorale amateur : organisation de plusieurs représentations par une chorale universitaire.				2 000€	0	D
Arts plastiques	ET POURQUOI PAS ?	Organisation de résidences artistiques arts visuels, musique et slam dans le cadre du festival <i>Et pourquoi pas en octobre 2018</i> : Organisation d'expositions, projections, actions de rues, théâtre forum, concerts, et fresques de street art visant à donner la parole aux habitants du secteur 4	2 000€			7 500€	2 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Cinéma	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	<b>Organisation du festival de cinéma Vues d'en face du 2 au 16 mars 2018 au club et cinéma Juliet Bertho</b> : Diffusion de films rarement distribués en France et contribution à l'évolution des mentalités dans la reconnaissance et le respect des différences	7 000€		1 319€	10 000€	7 000€	F
Théâtre	FESTIV'ARTS	<b>Organisation du festival de spectacle vivant dans l'espace public Festiv'arts du 31 mars au 8 avril 2018</b> : 6 jours, dans 3 secteurs de l'agglomération (campus, centre ville et Mistral) : spectacles d'arts de rue transdisciplinaires, concerts de groupes de musique actuelles principalement locaux	1 300€			1 500€	1 500€	F
Musiques	HADRA	<b>Action culturelle, diffusion et accompagnement artistique autour des musiques électroniques</b> : Proposition d'ateliers de pratique Musique assistée par ordinateur (MAO), DJ, VJ, en décoration (Trancemission), un accompagnement à la création et à la production discographique (Hadra Records) une douzaine d'événements de diffusion dont trois prévus à Grenoble	9 000€		10 973€	15 000€	9 000€	F
Danse	KLIP	<b>Organisation d'ateliers chorégraphiques en partenariat avec l'association 3AMIE</b> : organisation d'ateliers chorégraphiques autobiographiques avec des mineurs étrangers isolés. Se raconter en mouvement. Restitution en fin de processus	3 000€			7 000€	2 000€	F
Théâtre	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<b>Résidence d'écriture et ateliers théâtre autour de la création Don Quichotte</b> : participation des collégiens du secteur 6 à une création théâtrale. Ateliers de pratique et d'écriture	5 000€			10 000€	5 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Arts plastiques	LABORATOIRE	<b>Organisation de la manifestation ça remue, accueillie du 8 février au 11 mars 2018 au musée de Grenoble :</b> diffusion d'un montage cinématographique, d'une installation plastique, de quatre dispositifs chorégraphiques, d'une conférence fiction, et d'un concert. Organisation d'un séminaire et de cinq bourses de résidence	3 000€			18 000€	0	D
Théâtre	LE CHAT DU DÉSERT	<b>Projets de création théâtrale Tout va s'arranger et À quoi servent les points-virgules, diffusion de Pourvu qu'il nous arrive quelque chose et action culturelle :</b> parallèlement aux deux créations de la compagnie, tournées des spectacles de leur répertoire, rencontres et ateliers avec des habitants et scolaires	7 000€		6 517€	10 000€	7 000€	F
Patrimoine	LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	<b>Programmation de musique classique autour de l'orgue :</b> organisation de neuf concerts autour de l'orgue de l'église Saint-Louis en entrée libre chaque premier jeudi du mois à 12h30	2 900€			2 900€	2 900€	F
Cinéma	MAUDITS FILMS	<b>Organisation du 23 au 27 janvier 2018 au cinéma Juliet Berto du festival de cinéma Maudits films :</b> projection de films de série B et Z, inédits, non diffusés ou publiés	1 000€			2 500€	1 000€	F
Théâtre	MIX'ARTS	<b>Organisation du festival d'arts de la rue Merci bonsoir du 11 au 16 septembre 2018 et du festival de hip hop Demain c'est bien du 6 au 11/11/2018 :</b> 6 jours d'arts de la rue dans les secteurs 3, 4 et 5 et 6 jours de hip-hop à Grenoble et agglomération	2 500€	5 500€		22 000€	4 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<b>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur</b> : préparation de trois programmes par saison et organisation de neuf concerts de musique classique (dont 4 à la salle Olivier Messiaen) par un orchestre amateur universitaire. Organisation de temps de répétitions hebdomadaires à la salle Messiaen encadrés par des professionnels	3 000€			5 000€	3 000€	F
Musiques	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	<b>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur</b> : préparation de trois programmes par saison et organisation de douze concerts de musique classique (dont la participation à La Fabrique Opéra en avril au Summum) par un orchestre amateur universitaire. Organisation de temps de répétitions hebdomadaires à la salle Morillot encadrés par des professionnels	3 000€		4 893€	4 000€	3 000€	F
Musiques	ORFEO MUSIQUES DU MONDE	<b>Encadrement de la pratique amateur autour des musiques du monde</b> : organisation d'ateliers hebdomadaires, de stages courts, interventions pédagogiques et culturelles dans différentes structures socio-culturelles, hospitalières et d'enseignement artistique de la ville et du bassin grenoblois et notamment les écoles du secteur 6	2 500€			2 500€	2 500€	F
Patrimoine	PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT COMITÉ SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	<b>Programme annuel de valorisation, sauvegarde et découverte du patrimoine grenoblois</b> : organisation de conférences et visites, participation aux journées européennes du patrimoine et salon du livre alpin, édition de publications, interventions en établissements scolaires	4 700€			4 700€	4 700€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	<b>Programme d'activités autour des musiques actuelles en particulier et du spectacle vivant en général à La Bobine</b> : organisation de 25 concerts de musiques actuelles, d'une programmation spectacle vivant jeune public et scolaire à la Bobine (Parc Paul Mistral) et développement d'un programme d'action culturelle sur les secteurs 4 et 5. Accueil de groupes amateurs ou en voie de professionnalisation dans les studios de répétition, d'enregistrement ou en résidence sur le plateau	25 000€	14 000€		64 000€	25 000€	F
Divers	TERRE DE SIENNE	<b>Pratique artistique transdisciplinaire amateur encadrée par des professionnels</b> : organisation de résidences et d'ateliers de pratiques artistiques pour adultes en situation de handicap mental. Présentation d'un spectacle de fin d'année, accompagnement à des sorties de spectacles	4 300€			5 000€	4 300€	F
Théâtre	THÉÂTRE A LA PAGE - TAP	<b>Organisation d'ateliers de lecture de théâtre jeune public Pages de théâtre, et de la manifestation Semaine tapage</b> : Comités de lecture de théâtre jeunesse dans les établissements scolaires des 1er, 2nd degrés et universités. Egalement des travaux théâtre, photo, plastique pour aller plus loin. Restitution en fin de parcours	1 000€			2 500€	1 500€	F
Théâtre	THEATR'ENSEMBLE	<b>Projet de création théâtrale en amateur encadrée par des professionnels A la recherche du soulier</b> : adaptation par quatre metteurs en scène professionnels, chacun prenant en charge une partie de la pièce de Claudel <i>Le soulier de satin</i> . Interprétation par 62 comédiens amateurs. Représentations dans différents lieux de Grenoble et sa métropole	2 500€		1 270€	3 000€	2 500€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Théâtre	TROISIÈME BUREAU - COMITÉ DE LECTURE	<p><b>Organisation des festivals Regards Croisés du 23 au 29 mai 2018 et du programme d'accompagnement artistique Les envolées</b> : en mai, autour des écritures théâtrales contemporaines, organisation de lectures et rencontres, débats avec forte implication des lycéens (<i>Regards croisés</i>). Suite à un appel à projet régional, accompagnement artistique, logistique et financier de 18 jeunes artistes répartis sur 3 projets mettant en jeu des dramaturgies contemporaines. Présentation publique dans différents lieux du département au printemps-été (<i>Les envolées</i>).</p>	35 000€		6 517€	62 000€	50 000 € Plus 1 000€ au titre de l'Action inter-nationale et européenne	F
Théâtre	UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	<p><b>Projet de création Par ici le bonheur et action culturelle</b> : travail de création immersif et ateliers avec les habitants des quartiers Presqu'île et Jean Macé pour la préfiguration d'un "Ministère du bonheur"</p>	3 000€			8 000€	3 000€	F



## CONSERVATOIRE DE GRENOBLE

### Droits d'inscription

Les droits d'inscription du Conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF) des usagers grenoblois inscrits dans un des enseignements du Conservatoire et sont encadrés par un tarif minimum (37,20 €) et un tarif plafond (1 000€).

#### 1) Tarifs droits d'inscription au quotient familial

<u>Quotient familial</u>	<u>Tarifs 2017-2018</u>	<u>Tarifs 2018-2019</u>
380 et moins	37,20 €	37,20 €
600	130,00 €	130,00 €
900	227,50 €	227,50 €
1700	527,59 €	527,59 €
2500	820,00 €	820,00 €
3000 et plus	1 000,00 €	1 000,00 €

Le quotient familial de référence est celui établi par la Caisse des Allocations Familiales à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'inscription ou de réinscription. En tout état de cause, le quotient familial retenu pour le calcul des droits d'inscription sera celui fourni par la famille au moment de l'inscription ou de la réinscription. A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un changement du quotient survenu jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire d'inscription.

Les familles non allocataires sont facturées sur la base de l'avis d'imposition de l'année n-2 du foyer.

Les usagers ne fournissant aucun des documents décrits ci-dessus au moment de l'inscription ou de la réinscription seront facturés sur la base du quotient le plus élevé de la grille. A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un document permettant de calculer le tarif au quotient réceptionné avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année d'inscription ou de réinscription.

#### 2) Majoration – minoration des tarifs au quotient :

Définition du cursus : parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus, et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus. Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Hors cursus : parcours moins contraignant que celui du cursus (pas d'obligations de certains enseignements, pas de passage d'examen, donc pas de diplôme), accordé sous certaines conditions .  
Pratiques collectives : ensembles instrumentaux et / ou vocaux (orchestre à cordes, orchestre à vents, orchestre symphonique, ensemble jazz, ensemble baroque, sound painting, ensemble d'accordéons, de guitares, de saxophones, choeurs.)

Majoration :

Une majoration par palier est appliquée aux usagers non grenoblois selon la progressivité suivante :

- Majoration de 20 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux de 0 à 900

- Majoration de 40 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux compris entre 901 et 2000
- Majoration de 70 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux supérieurs à 2000.

**Plafonnement :**

Les droits d'inscription sont plafonnés à 1 000 € pour les usagers grenoblois et à 1 200 € après majoration pour les non grenoblois.

**Minorations :**

- Minoration de 50 % du tarif grenoblois ou non grenoblois majoré pour les cours collectifs suivants :
  - Danse hip hop,
  - Danse hors cursus (2 cours hebdomadaires au maximum),
  - Cours de culture seuls issus des disciplines suivantes : composition, histoire/ analyse, métiers du son, écriture, informatique musicale, formation musicale (2 disciplines hebdomadaires au maximum; au-delà le tarif plein sera appliqué),
  - Éveil musical, initiation danse,
  - Pratiques collectives seules, ateliers,
  - Musique et handicap.
- Une famille ayant plusieurs enfants inscrits au conservatoire de Grenoble bénéficie d'une minoration de 10 % du tarif appliqué à partir du second enfant. Cette réduction se cumule avec celle d'un second cursus le cas échéant.
- En cas d'inscription individuelle à plusieurs cursus, une minoration de 50 % est appliquée à chaque cursus supplémentaire. Le résultat obtenu peut être inférieur au tarif minimum fixé pour un cursus.
- Les élèves boursiers du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture bénéficient du tarif minimal appliqué aux usagers grenoblois ou non grenoblois. Pour en bénéficier, ils doivent produire la notification correspondant soit à l'année scolaire précédente, soit à celle en cours dans les mêmes délais que ceux prévus pour le quotient familial.

**Tarif spécifique :**

Défini par convention pour les cours ouverts à l'Université (Université de Grenoble-Alpes) et atelier se déroulant sur un trimestre pour le Collège Lycée Élitaires Pour Tous (CLEPT).

---

**3) Mise à disposition d'un instrument : 50 € / an**

**4) Facturation suite à démission :**

Les usagers ayant démissionné avant le 20 octobre de l'année ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription. Passé ce délai, l'intégralité des droits est due par l'utilisateur.

Les démissions des élèves enregistrées après le 20 octobre pour raisons médicales dûment justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une minoration des droits d'inscription. 1/3 des droits d'inscription seront dus en cas de démission durant le 1<sup>er</sup> trimestre et 2/3 en cas de démission durant le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire.

<b>DROITS D'ENTRÉE INDIVIDUELS</b>	<b>TARIFS</b>
Plein tarif	5,00 €
<b>Tarif réduit</b> : pour certains partenaires conventionnés pour la réduction de tarif	3,00 € (sur présentation d'un justificatif)
<b>Tarif réduit</b> : En cas de fermeture imprévue de l'exposition temporaire, ou d'une partie du parcours d'exposition significative	3,00 €
Abonnement annuel	12,00 €
Visite guidée individuelle	3,00 € la visite + droits d'entrée
- Moins de 26 ans - Minima sociaux - Invalides et accompagnants - Événements nationaux (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées), locaux (Musée en fête...) et spécifiques - Partenaires conventionnés pour la gratuité, Carte de presse, ICOM	GRATUIT  (sur présentation d'un justificatif)
Adhérent de l'association «Amis du Muséum»	GRATUIT
Enseignants en visite de préparation	GRATUIT sur justificatif
Atelier de médiation	GRATUIT (incluant l'entrée au Muséum durant l'atelier)
Tout public le 1 <sup>er</sup> dimanche du mois	GRATUIT
Titulaire d'un billet « Rencontres du cinéma de montagne » pendant la durée du festival	GRATUIT
<b>DROITS D'ENTRÉE GROUPES (sur réservation)</b>	<b>TARIFS</b>
Visites libres : à partir de 10 adultes	Forfait 25 €
Visites libres : enfants et jeunes de moins de 26 ans	GRATUIT
Animation Découverte	GRATUIT – groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans de l'Isère 20 € - groupe hors Isère
Animation Flash	GRATUIT – groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans de l'Isère 10 € - groupes hors Isère
CCAS de la Ville de Grenoble et groupes des Maisons des Habitants	GRATUIT

<b>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		<b>TARIFS</b>
Prêt de matériel pédagogique	Exposition	80 € la semaine
	Valise pédagogique	10 € la semaine

**Les tarifs de la boutique du Muséum :**

Les tarifs des objets mis en vente à la boutique restent inchangés, tels que présentés en annexe 2 de la délibération n°4-1592 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2017.

## THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2018/2019 - TARIFS

Conseil municipal du 14 mai 2018 - Annexe 4 à la délibération n° 4874

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plein	Collectivités Alicia** Savastou**	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux Personnes handicapées et un accompagnateur **	Organismes Intermédiaires conventionnés ***
COMME UN OURS	29/09/2018	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
FAISONS UN REVE	04/10/2018	20h30	TMG	35 €	33 €	12 €	12 €
ELECTRO DELUXE*	10/10/2018	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
TRIA FATA	11/10/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
TRIA FATA	12/10/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
TRIA FATA	13/10/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
ET LE CIEL EST PAR TERRE	17/10/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	12 €
ET LE CIEL EST PAR TERRE	18/10/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	12 €
ET LE CIEL EST PAR TERRE	19/10/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	12 €
ET LE CIEL EST PAR TERRE	20/10/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	12 €
SAISONS F(R)ICTIONS	08/11/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
SAISONS F(R)ICTIONS	09/11/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
SAISONS F(R)ICTIONS	10/11/2018	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
ERVART	09/11/2018	20h30	TMG	35 €	33 €	12 €	12 €
MATCH D'IMPROVISATION	16/11/2018	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
TABERNAK	23/11/2018	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
TABERNAK	24/11/2018	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
POURQUOI PARCE QUE	29/11/2018	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
POURQUOI PARCE QUE	30/11/2018	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
POURQUOI PARCE QUE	01/12/2018	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
ATTRACTION	06/12/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
ATTRACTION	07/12/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
ATTRACTION	08/12/2018	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
SEMIANYKI LA FAMILLE	07/12/2018	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
LES CONTES DU CHAT PERCHE	19/12/2018	15h00	TMG	10 €	8 €	5 €	5 €
LES CONTES DU CHAT PERCHE	20/12/2018	9h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
INTRA MUROS	08/01/2019	20h30	TMG	35 €	33 €	12 €	12 €
INTRA MUROS	09/01/2019	20h30	TMG	35 €	33 €	12 €	12 €
PRESENCE	15/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCE	16/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCE	17/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCE	18/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCE	19/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
CORRECTION VERTEDANCE	18/01/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
ABYSS	24/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
ABYSS	25/01/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
LUZ CASAL	01/02/2019	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €	12 €
FRANITO	07/02/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
UN PIED DEVANT L'AUTRE	07/02/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
UN PIED DEVANT L'AUTRE	08/02/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
UN PIED DEVANT L'AUTRE	09/02/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
LA CARRIOLE FANTASQUE DE MONSIEUR VIVALDI	14/02/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
LA CARRIOLE FANTASQUE DE MONSIEUR VIVALDI	15/02/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
LES TROIS PETITS VIEUX	21/02/2019	14h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
LES TROIS PETITS VIEUX	22/02/2019	14h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €

## THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2018/2019 - TARIFS

Conseil municipal du 14 mai 2018 - Annexe 4 à la délibération n° 4874

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plein	Collectivités Alices** Savatou**	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux Personnes handicapées et un accompagnateur**	Organismes intermédiaires conventionnés ***
TETES D'AFFICHE	06/03/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
TETES D'AFFICHE	07/03/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
RICARDO RIBEIRO	08/03/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
ORNEMENT	12/03/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
ORNEMENT	13/03/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
TRIIIO	14/03/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
TRIIIO	15/03/2019	14h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
BIRDS SUR LA BRANCHE	21/03/2019	14h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
BIRDS SUR LA BRANCHE	21/03/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
GUILAUME PERRET	28/03/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
PSS PSS OU OH OH	04/04/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
LOBBY	11/04/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
PREGNANCE GRAVI-DANZA	12/04/2019	18h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
LE VOYAGE DE REZE	13/04/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
HOMMAGE A NOUGARO	17/05/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
DANS LA PEAU D'UN MAGICIEN	23/05/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €

\* Pour le spectacle "Electro" le tarif est de 23 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble sur présentation d'une carte en cours de validité.

\*\* L'ensemble des tarifs réduits sont accessibles sur présentation de justificatifs mentionnés dans l'annexe 5.

Accueil des personnes handicapées dans la limite des places disponibles.

\*\*\* Organismes Intermédiaires conventionnés :

Tarif applicable aux organismes qui font le relais dans le cadre des actions culturelles de la Ville de Grenoble et qui bénéficient d'une convention spécifique.

Tarif Dernière minute :

En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, il est proposé un tarif de Dernière minute à 12 € la place, applicable à tous les spectacles ayant lieu au Théâtre municipal de Grenoble et pratiqué à l'ouverture des portes de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

Paiement en 3 mensualités :

Le Théâtre propose aux usagers qui le souhaitent, un paiement différé en 3 mensualités sans frais par prélèvements automatiques pour les achats supérieurs ou égaux à 120 euros (offre valable pour les achats réalisés avant le 29 septembre 2018).

Des gratuités pourront être délivrées après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**  
**TARIFS DES ADHÉSIONS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS**

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<b>1 - Prestations communes au réseau des bibliothèques de lecture publique</b>		
<b>Adhésions individuelles</b>		
(A compter du 1 <sup>er</sup> juin 2018, prestations payables en euros et en CAIRN*)		
*uniquement dans les bibliothèques Alliance et Teisseire -Malherbe		
<b>Abonnement temporaire (1 par an maximum)</b>		
valable 3 mois, hors œuvres de l'artothèque,		
	9 €	9 €
<b>Abonnement réseau tous supports</b>		
◆ <u>sans distinction de domicile</u>		
▪ jeunes < 26 ans,	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif de moins de 3 mois	gratuité	gratuité
▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse...et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 6 mois	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans	gratuité	gratuité
▪ bénévoles « intervenants » dans les bibliothèques (dans le cadre d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole)	gratuité	gratuité
◆ <u>Grenoblois</u> ≥ 26 ans, sur justificatif de domicile de moins de 3 mois	18 €	18 €
◆ <u>non Grenoblois</u>	37 €	37 €
▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement	19 €	19 €
<b>Vente de documents désaffectés</b>		
▪ revues	0,50 €	0,10 €
▪ Livres format poche (que sais-je,,)	0,50 €	0,50 €
▪ Romans, documentaires,albums, CD, partitions	1 €	1 €
▪ BD	2 €	2 €
▪ beaux livres illustrés	5 €	5 €
▪ jeux	3 €	3 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<p><b>Pénalités diverses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Pénalités de retard pour documents non rendus à la date prévue</li> </ul> <p>Nota : Pas de pénalités pour les emprunteurs du service de prêt aux collectivités, pour les collectivités, pour les usagers hospitalisés pendant plus d'une semaine (sur production d'un certificat médical ou d'hospitalisation) et pour les héritiers ou ayants droit d'un abonné décédé, sur production du certificat de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonné enfant, par jour de retard et par document</li> <li>- Abonné adulte, par jour de retard et par document</li> </ul> <p style="padding-left: 20px;">Limite maximale par lecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Remplacement ou remboursement des documents non rendus ou détériorés</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit : remplacement à l'identique de l'ouvrage non-rendu ou détérioré si disponible dans le commerce ou ouvrage équivalent en accord avec la bibliothèque concernée.</li> <li>- soit : Valeur de rachat, et au minimum par ensemble facturé</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Remboursement des accessoires non rendus ou détériorés :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pochette de disque compact simple et digipack</li> <li>- Pochette de disque compact soufflets et longbox</li> <li>- Documents annexes aux logiciels, par page</li> </ul>	<p>0,01 €</p> <p>0,10 €</p> <p>31 €</p> <p>10€</p> <p>0,50 €</p> <p>1 €</p> <p>0,20 €</p>	<p>0,01 €</p> <p>0,10 €</p> <p>31 €</p> <p>10€</p> <p>0,50 €</p> <p>1 €</p> <p>0,20 €</p>
Renouvellement d'une carte d'adhésion égarée	gratuit	gratuit
<p><b>Adhésions collectivités</b></p> <p><b>Prêts livres et disques aux collectivités grenobloises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Secteur scolaire, social, petite enfance : prêts par lots ou par bibliobus</li> <li>◆ Autres collectivités grenobloises <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prêt par lots</li> <li>▪ prêt par bibliobus : accès seulement au bibliobus pour les non Grenoblois.</li> <li>▪ prêt à domicile : choix de livres sur catalogue et livraison à domicile</li> </ul> </li> </ul>	<p>gratuit</p> <p>46 €/an</p> <p>18 € par lecteur inscrit</p> <p>gratuit</p>	<p>gratuit</p> <p>46 €/an</p> <p>18 € par lecteur inscrit</p> <p>gratuit</p>
<p><b>Prêt d'estampes et photographies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Collectivités grenobloises <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ secteur scolaire, social, petite enfance</li> <li>▪ autres collectivités</li> </ul> </li> <li>◆ Collectivités non grenobloises <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ secteur scolaire, social, petite enfance</li> <li>▪ autres collectivités</li> </ul> </li> </ul>	<p>gratuit</p> <p>95 €</p> <p>70 €</p> <p>160 €</p>	<p>gratuit</p> <p>95 €</p> <p>70 €</p> <p>160 €</p>



Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<b>2 - Prestations des établissements patrimoniaux</b>		
<b>Musée Stendhal, Appartement Gagnon</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits d'entrée, des usagers individuels, avec mise à disposition d'un audio-guide français/anglais :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ plein tarif</li> </ul>	5 €	5 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ gratuité (sur présentation de justificatifs): jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, titulaires de la carte de presse, personne handicapée et 1 accompagnateur, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile, adhérents de l'association Stendhal et des amis du musée Stendhal</li> </ul>	gratuit	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Gratuité pour tous, le premier dimanche du mois, pour les événements nationaux, locaux, spécifiques (journées du patrimoine, Nuit des musées, Musée en fête, Printemps du livre...)</li> </ul>	gratuit	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Gratuité pour les détenteurs du « Pass Grenoble »</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement annuel :</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Valable de date à date</li> </ul>	12 €	12 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits d'entrée des usagers en groupe</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Groupes scolaires du Département de l'Isère</li> </ul>	gratuit	gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Groupes scolaires hors Département de l'Isère</li> </ul>	20€	20 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Structures du CCAS de la Ville de Grenoble</li> </ul>	gratuit	gratuit
<b>Prêt entre bibliothèques</b>		
Facturation forfaitaire des frais de port	9 €	8 €
<b>Reproductions de documents</b>		
a) photocopie ou impression page écran		
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A4, en noir et blanc, réalisée par les usagers</li> </ul>	0,20 €	0,20 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A4, en couleur, réalisée par les usagers</li> </ul>	0,60 €	0,60 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A4, réalisée par la bibliothèque</li> </ul>	0,30 €	0,30 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A3, réalisée par la bibliothèque</li> </ul>	0,40 €	0,40 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<p>b) fourniture de vues numériques – fichiers numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ vue basse résolution (150 DPI) <ul style="list-style-type: none"> <li>- si le document est déjà numérisé et disponible sur Pagella : fichier numérique librement téléchargeable</li> <li>- si le document n'est pas disponible sur Pagella : fourniture fichier par mail (voir conditions particulières si demande en masse)</li> </ul> </li> <li>◆ vue haute résolution (300 DPI) <ul style="list-style-type: none"> <li>- fichier numérique : tarif normal</li> <li>- fichier numérique : tarif réduit (<i>jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile</i>)</li> <li>- forfait de 4 à 12 fichiers numériques : tarif normal</li> <li>- forfait de 4 à 12 fichiers numériques : tarif réduit (<i>jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile</i>)</li> <li>- au-delà de 12 fichiers numériques : tarif normal</li> <li>- au-delà de 12 fichiers numériques : tarif réduit (<i>jeunes &lt; 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile</i>)</li> </ul> </li> </ul>	<p>0,50 €</p> <p>5 €</p>	<p>Gratuit</p> <p>0,50 € l'unité</p> <p>5 € 2 €</p> <p>17 € 6,50 €</p> <p>17 € + 0,70€ le fichier/ image supplémentaire 6,50 € + 0,30€ le fichier/ image supplémentaire</p>
<p>c) impressions papier, d'après vues numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ impression noir et blanc format A4</li> <li>◆ impression noir et blanc format A3</li> <li>◆ impression couleur format A4 par le BEP</li> <li>◆ impression couleur format A3 par le BEP</li> </ul>	<p>0,70 €</p> <p>1,40 €</p> <p>1,50 €</p> <p>3,00 €</p>	<p>0,30 €</p> <p>0,60 €</p> <p>0,80 €</p> <p>1,60 €</p>
<p><b>Envoi des reproductions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais administratifs impliquant une facturation</li> <li>- Forfait minimum d'une commande impliquant un envoi postal, incluant les frais de port</li> <li>- Frais d'envoi des fichiers par mail</li> </ul>	<p>8 €</p> <p>8 €</p>	<p>8 €</p> <p>8€</p> <p>gratuit</p>

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<p><b>Vente de publications</b></p> <p>◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCHE de l'éditeur milanais ENNERE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V..II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998</li> <li>- Rémy B., Bontoux F., Risler V.. II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index, 1998</li> <li>- Rémy B., Butel J., Thomé F.. II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon -Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999</li> <li>- Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur</li> <li>- Rémy B., Kielbasa S.. II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien, 2003. Prix de vente éditeur</li> <li>- Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux, 2004. Prix de vente éditeur</li> </ul>		

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<b>Vente de publications (suite)</b>		
Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
◆ Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.	20 €	15 €
◆ « Stendhal. La révolte et les rêves », Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur	45 €	20 €
◆ « Marc Pessin, regards sur l'œuvre », Grenoble 2009. Prix de vente éditeur	47 €	47 €
◆ « Livre d'artiste, artistes du livre », catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)	23 €	23 €
◆ « Regards sur les Alpes », Editions du Mont Blanc. broché	49 €	49 €
◆ « Diodore Rahoult, paroles de palette »,	26 €	26 €
◆ « Stendhal, la chasse du bonheur », Ed Dauphiné Libéré	7,90 €	7,90 €
◆ « Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain », PUG 2014	17,90 €	17,90 €
◆ « Journaux et papiers », volume 1 : 1797-1804, édition établie par C.Meynard, H. de Jacquinet et M. R. Corredor, ELLUG 2013	28 €	28 €
◆ Catalogues publiés dans la collection «(Re)découvertes» éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit :		
- De place en place, 1999	6,86 €	6,86 €
- Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.	7 €	7 €
◆ Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)	Tarif unique 5 €	Tarif unique 5 €
◆ Cartes postales	0,50 €	0,50 €
◆ Pochette de 6 cartes postales Berlioz	2 €	2 €
◆ Affiches - posters :	Tarif unique 1€	Tarif unique 1€

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 01-06-2017	Tarifs au 20-05-2018
<b>Vente de produits dérivés</b>		
Produits stendhaliens		
◆ Badge	2 €	2 €
◆ Bloc note	5 €	5 €
◆ Cahier	8 €	8 €
◆ Carry bag ou porte sac à main	6,50 €	6,50 €
◆ Coffret stylo et ouvre-lettre	14,50 €	14,50 €
◆ Cuvée Stendhal, cépage Verdesse, le Mas du Bruchet à Meylan	12 €	12 €
◆ Éventail	3,50 €	3,50 €
◆ Foulard	19,90 €	19,90 €
◆ Gants	35,90 €	35,90 €
◆ Magnet	4 €	4 €
◆ Mug	6,50 €	6,50 €
◆ Porte-clé métal dans son coffret	5 €	5 €
◆ Stylo	2,50 €	2,50 €
◆ Stylo plume bois	11,50 €	11,50 €

**ENTRÉE AU MUSÉE – COLLECTIONS PERMANENTES ET EXPOSITIONS**

Carte d'abonnement valable de date à date sans limite de visites	18 €
Entrée au musée (expositions et collections)	8 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif réactualisé (moins de 3 mois)	5 €
Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille) Cartes Alices, Savatou Isère, Adhérents du Comité Social de la Ville de Grenoble Sociétés des amis de Musées Tarif Grenoble City pass, associations et partenaires conventionnés Abonnés SEMITAG (sur présentation reçu abonnement en cours de validité) <b>Personnes accompagnant le titulaire de la carte d'abonnement du musée de Grenoble</b>	
Groupes de 10 personnes et plus (Forfait) <i>Sur réservation uniquement – bon de confirmation obligatoire</i>	45 €
Animations (En plus du droit d'entrée, sauf pour bénéficiaires de gratuité)	5 €
Audioguide	2 €
Accès gratuit sur présentation de justificatif réactualisé (moins de 3 mois) (Pour le droit d'entrée et les animations)	Gratuité
Pour tous le premier dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux (Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, Printemps du Livre au sein du musée...) Jeunes de moins de 26 ans Demandeurs d'emplois Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...) Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnateur Anciens combattants Demandeurs d'asile Groupes scolaires accompagnés par les enseignants Titulaires de la carte ICOM / AICA / Presse / COMEX <b>Adhérents de la Société des Amis du Musée de Grenoble (SAMG) (carte en cours de validité)</b> Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions) Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble	
Groupes d'adultes (visite guidée)	150 €
Parcours pour les groupes scolaires Hors Isère	48 €
Atelier pour les groupes scolaires Hors Isère	67 €
Groupes de personnes handicapées, équipements sociaux et socioculturels (visite guidée)	50 €
Étudiants, associations, partenaires sur convention (visite guidée)	
Supplément pour les visites en dehors des heures d'ouverture	45 €
Parcours et ateliers pour les groupes scolaires de l'Isère	Gratuité
Parcours et ateliers pour les équipements du CCAS de la Ville de Grenoble	
Parcours et ateliers pour les Maisons Des Habitants (MDH) de la Ville de Grenoble	

**PHOTOTHÈQUE**

Fourniture d'images numériques haute définition	50 € par image demandée
---	----------------------------

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	30 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	20 300 €	0 €	6 750 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	22 800 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	13 700 €	0 €	7 280 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	20-janv-16	31-déc-2018	8 300 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	4 800 €	0 €	4 760 €
		délibération n°66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	43 900 €	0 €	21 610 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Semi-marathon Grenoble Vizille	44 700 €	0 €	6 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	30 500 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	17 600 €	8 748 €	9 360 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	26-janv-17	31-déc-2020	54 900 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	31 000 €	1 147 €	17 530 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	52 200 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	31 500 €	1 379 €	14 640 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	97 150 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club" Fonctionnement complémentaire	51 025 €	0 €	2 590 € 45 425 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Grenoble S.M.H Université Club Handball	15-févr-17	31-déc-2020	71 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	43 300 €	0 €	19 990 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	35 200 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	24 100 €	1 931 €	7 020 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	62 300 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	39 100 €	22 745 €	15 970 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	15-janv-17	31-déc-2020	163 700 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	98 200 €	8 297 €	40 945 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	16 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	11 500 €	7 824 €	7 860 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Nautic Club Alp38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP38)	12-juin-17	31-déc-2020	22 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	17 500 €	0 €	3 290 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	30 412 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	9 300 €	424 €	5 050 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	10 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	7 000 €	14 648 €	5 100 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	18 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "projet de club"	10 600 €	5 324 €	5 310 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
<b>Total</b>						<b>246 480 €</b>		

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VOLET PROJETS DE CLUB  
DIRECTION DES SPORTS  
POLE PLANIFICATION ET AIDES AUX CLUBS - SUBVENTIONS 2018 - FONCTIONNEMENT

Date de passage en commission le 2 mai 2018

Crédits votés BP 2018 après virement : 1 390 511 €  
Montant disponible enveloppe projet : 280 991 €  
Montant total subventions volet projet de club : 277 620 €

Nom Association	Subventions de fonctionnement 2017			Montants demandés 2018	Subventions de fonctionnement 2018		
	Critères	Projets de club	Total		Critères	Projets de club (propositions CM)	Total
AJA VILLENEUVE	23 900 €	6 700 €	30 600 €	36 000 €	20 300 €	6 750 €	27 050 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC	3 700 €	1 400 €	5 100 €	14 000 €	3 900 €	2 730 €	6 630 €
ASSOCIATION GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS	3 500 €	1 300 €	4 800 €	6 000 €	3 700 €	2 300 €	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	13 300 €	6 700 €	20 000 €	23 000 €	11 300 €	6 380 €	17 680 €
ASPTT GRENOBLE ATHLETISME	16 100 €	6 700 €	22 800 €	22 000 €	13 700 €	7 280 €	20 980 €
AUESC BAJATIERE - section football	5 700 €	2 600 €	8 300 €	9 560 €	4 800 €	4 760 €	9 560 €
AVIRON GRENOBLOIS	51 700 €	24 500 €	76 200 €	120 000 €	43 900 €	21 610 €	65 510 €
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500 €	200 €	700 €	5 000 €	500 €	410 €	910 €
CERCLE D'ESCRIME DE LA RAPIERE	1 400 €	500 €	1 900 €	3 000 €	1 500 €	970 €	2 470 €
CLUB D'ESCRIME GRENOBLE PARMONTIER	12 600 €	5 400 €	18 000 €	20 000 €	10 700 €	8 380 €	19 080 €
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500 €	1 200 €	1 700 €	8 000 €	500 €	945 €	1 445 €
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500 €	100 €	600 €	1 000 €	500 €	280 €	780 €
DOJO GRENOBLOIS	7 700 €	3 200 €	10 900 €	21 890 €	6 500 €	6 800 €	13 300 €
ECHIQUIER GRENOBLOIS	3 700 €	700 €	4 400 €	6 000 €	3 900 €	1 820 €	5 720 €
FC ALLOBROGES ASSAFIA FC2A	20 700 €	9 800 €	30 500 €	32 000 €	17 600 €	9 360 €	26 960 €
FUTSALL DES GEANTS	2 200 €	800 €	3 000 €	7 000 €	2 300 €	1 600 €	3 900 €
GRENOBLE ALPES CANOE KAYAK	2 500 €	0 €	2 500 €	10 000 €	2 600 €	650 €	3 250 €
GRENOBLE BASKET 38	36 500 €	18 400 €	54 900 €	80 000 €	31 000 €	17 530 €	48 530 €
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 100 €	1 100 €	5 200 €	5 500 €	4 300 €	1 200 €	5 500 €
GRENOBLE GYMNASTIQUE	37 100 €	15 100 €	52 200 €	60 000 €	31 500 €	14 640 €	46 140 €
GRENOBLE HANDISPORT	12 600 €	5 100 €	17 700 €	18 000 €	10 700 €	7 300 €	18 000 €
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE	5 300 €	1 000 €	6 300 €	108 460 €	5 600 €	2 590 €	8 190 €
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 200 €	700 €	1 900 €	2 950 €	1 300 €	1 170 €	2 470 €
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 EYBENS FORMATION	1 300 €	500 €	1 800 €	4 000 €	1 400 €	940 €	2 340 €
GRENOBLE NATATION	10 800 €	4 200 €	15 000 €	18 000 €	11 600 €	1 450 €	13 050 €
GRENOBLE ST MARTIN DHERES UNIVERSITE CLUB HANDBALL	50 900 €	20 700 €	71 600 €	90 000 €	43 300 €	19 990 €	63 290 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB ATHLETISME	28 300 €	6 900 €	35 200 €	35 200 €	24 100 €	7 020 €	31 120 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB COURSE D'ORIENTATION	500 €	100 €	600 €	1 500 €	500 €	280 €	780 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB ESCRIME	3 300 €	700 €	4 000 €	4 000 €	3 400 €	600 €	4 000 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB JUDO CLUB GRENOBLE	46 000 €	16 300 €	62 300 €	60 000 €	39 100 €	15 970 €	55 070 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB RUGBY	7 400 €	2 400 €	9 800 €	30 000 €	7 800 €	4 450 €	12 250 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB TENNIS	6 600 €	2 000 €	8 600 €	20 000 €	6 900 €	4 280 €	11 180 €
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB TRIATHLON	600 €	100 €	700 €	800 €	600 €	200 €	800 €
GRENOBLE VILLE GYM RANDO	400 €	100 €	500 €	2 900 €	400 €	250 €	650 €
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	115 500 €	48 200 €	163 700 €	163 700 €	98 200 €	40 945 €	139 145 €
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE	5 200 €	1 800 €	7 000 €	9 200 €	5 000 €	4 100 €	9 100 €
LES CENTAURES	4 700 €	1 700 €	6 400 €	30 000 €	4 900 €	3 420 €	8 320 €



TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VOLET PROJETS DE CLUB  
DIRECTION DES SPORTS  
POLE PLANIFICATION ET AIDES AUX CLUBS - SUBVENTIONS 2018 - FONCTIONNEMENT

Date de passage en commission le 2 mai 2018

Crédits votés BP 2018 après virement : 1 390 511 €  
Montant disponible enveloppe projet : 280 991 €  
Montant total subventions volet projet de club : 277 620 €

Nom Association	Subventions de fonctionnement 2017			Montants demandés 2018	Subventions de fonctionnement 2018		
	Critères	Projets de club	Total		Critères	Projets de club (propositions CM)	Total
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 800 €	700 €	4 500 €	10 000 €	3 200 €	2 650 €	5 850 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB	10 600 €	5 400 €	16 000 €	26 550 €	11 500 €	7 860 €	19 360 €
NAUTIC CLUB ALP'38 GRENOBLE ECHIROLLES MEYLAN	16 700 €	5 900 €	22 600 €	40 000 €	17 500 €	3 290 €	20 790 €
RING GRENOBLOIS	9 300 €	4 200 €	13 500 €	14 000 €	7 900 €	6 100 €	14 000 €
ROLLER DERBY 38 THE CANNIBAL MARMOTS	1 200 €	400 €	1 600 €	2 900 €	1 300 €	780 €	2 080 €
SENTINELLE DES ALPES	7 400 €	2 200 €	9 600 €	15 000 €	7 800 €	2 760 €	10 560 €
SKI NAUTIQUE CLUB BOIS FRANÇAIS GRENOBLE	1 800 €	600 €	2 400 €	5 000 €	1 900 €	1 220 €	3 120 €
SOCIÉTÉ DE TIR DE GRENOBLE	2 400 €	500 €	2 900 €	3 000 €	2 500 €	500 €	3 000 €
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 200 €	200 €	1 400 €	1 400 €	1 300 €	100 €	1 400 €
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	5 500 €	2 000 €	7 500 €	15 000 €	5 700 €	4 050 €	9 750 €
TRAMPOLINE CLUB DU DAUPHINE	10 900 €	4 700 €	15 600 €	31 000 €	9 300 €	5 050 €	14 350 €
US ABBAYE GRENOBLE	6 900 €	3 100 €	10 000 €	15 000 €	7 000 €	5 100 €	12 100 €
UNITÉ SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	12 500 €	5 500 €	18 000 €	27 000 €	10 600 €	5 310 €	15 910 €
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 300 €	700 €	3 000 €	5 000 €	2 400 €	1 500 €	3 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>641 000 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>896 000 €</b>	<b>1 299 510 €</b>	<b>569 700 €</b>	<b>277 620 €</b>	<b>847 320 €</b>

ANNEXE 1

Tarifs CUISINE CENTRALE assujettis à la TVA en vigueur

	Tarifs 2016		Tarifs 2018	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF A- CCAS		4,99 €		4,99 €
Repas midi ou soir non livré	100 %	4,99 €	100 %	4,99 €
Repas, midi ou soir livré	104 %	5,18 €	104 %	5,18 €
Repas festif	130 %	6,49 €	130 %	6,49 €
Dîner allégé	69 %	3,45 €	69 %	3,45 €
Dîner	88 %	4,38 €	88 %	4,38 €
Potage	-	0,61 €	-	0,61 €
Plat garni (plat protidique + garniture)	43 %	2,14 €	43 %	2,14 €
Plat principal du soir	36 %	1,80 €	36 %	1,80 €
Fromage ou dessert	20 %	1,00 €	20 %	1,00 €
Pâtisserie	-	1,74 €	-	1,74 €
Pâtisserie aux fruits	-	1,55 €	-	1,55 €
Tarte salée	-	1,51 €	-	1,51 €
Réduits salés/sucrés (x3)	-	2,15 €	-	2,15 €
Gâteau d'anniversaire	-	1,74 €	-	1,74 €
Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	-	2,99 €	-	2,99 €
Repas crèche (après 18 mois)	-	3,49 €	-	3,49 €
Repas Personnel de la R.A.D	-	-	-	4,81 €

## ANNEXE 1

### Tarifs Cuisine Centrale assujettis à la TVA en vigueur

	Tarifs 2016		Tarifs 2018	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF B – Services municipaux		5,38 €		5,38 €
Repas servi au service déneigement	100 %	5,38 €	100 %	5,38 €
Lait chocolaté	28%	1,50 €	28%	1,50 €
Sandwichs	36%	1,92 €	36%	1,92 €

	Tarifs 2016		Tarifs 2018	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF C – groupes ou institutions		3,36 €		3,36 €
Classes de nature	100 %	3,36 €	100 %	3,36 €
Centres de loisirs	100 %	3,36 €	100 %	3,36 €
Sandwich	50 %	1,67 €	50 %	1,67 €
Couverts en plastique	7 %	0,25 €	7 %	0,25 €

## ANNEXE 2

### AUTRES PRESTATIONS -Tarifs CUISINE CENTRALE et SELF CLEMENCEAU assujettis à la TVA en vigueur

Repas midi ou soir non livré	11,66 € TTC
Repas, midi ou soir livré	12,10 € TTC
Repas festif	15,17 € TTC
Collation du midi non livrée	8,61 € TTC
Buffets froids ou chauds non livrés	15,17 € TTC
Buffets froids ou chauds livrés	16,93 € TTC
Cocktail Dinatoire non livré	7,51 € TTC
Cocktail Dinatoire livré	8,61 € TTC
Sandwich « astreinte »	1,95 € TTC
Sandwich "clubs"	2,58 € TTC
Boisson	0,95 € TTC
Café, Thé, Infusions	0,40 € TTC
Goûter sans boisson	1,43 € TTC
Petit déjeuner avec boissons	2,46 € TTC
Pâtisserie	1,59 € TTC
Plat unique	8,73 € TTC
Plateau repas « standard »	8,61 € TTC
Plateau repas « développement durable »	13,65 € TTC
Pain 40 grs	0,10 TTC

SEANCE DU 14 MAI 2018

**60-( 4815). ACTION SOCIALE\_:** Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Monsieur Alain DENOYELLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention de projet, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations portant ces projets, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2018
Les Barbarins Fourchus	L'Artiste Maison	1 800,00€
CLEF	FESTI'HOICHE	1 000,00€
MJC Abbaye Jouhaux	Bien Vivre à l'Abbaye	2 200,00€
MJC Anatole France	Fête de Quartier Lys Rouge	1 000,00€
MJC Lucie Aubrac	Capuche en Fête	1 300,00€
MJC Parmentier	Les Jeudis de Marliave	4 970,00€

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du lundi 30 avril 2018

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 17 mai 2018

SEANCE DU 14 MAI 2018

**74-( 4930). PERSONNEL MUNICIPAL\_:** Régime indemnitaire du directeur général des services.

**Madame Maud TAVEL expose,**

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, le régime indemnitaire du directeur général des services de la Ville de Grenoble a été prévu dans une délibération du 19 octobre 2015, applicable aux agents titulaires d'un grade relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ou de corps équivalent de la fonction publique d'Etat ou Hospitalière

Cet emploi a également vocation à être occupé par des agents titulaires d'un grade relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ou de corps équivalent.

Aussi, je vous propose de fixer le régime indemnitaire des agents titulaires des grades du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ou équivalents et occupant l'emploi fonctionnel de directeur général par la mise en œuvre de l'indemnité de performance et de fonctions.

Indemnité de Performance et de Fonctions des ingénieurs en chef

Textes de référence :

- Décret n°2010-1705 du 30 décembre 2010
- Arrêté du 30 décembre 2010
- Arrêté du 16 février 2011

Cette prime, est constituée de deux parts :

Part liée aux fonctions : le montant individuel est obtenu en multipliant le montant de référence fixé par arrêté ministériel par un coefficient compris entre 1 et 6 à déterminer en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales du poste occupé.

Part liée à la performance : le montant individuel est obtenu en multipliant le montant de référence par un coefficient compris entre 0 et 6. Ce coefficient est examiné chaque année en fonction de l'évaluation et fait l'objet d'un arrêté individuel.

Modalités d'attribution :

Grades	Fonctions	Part liée aux fonctions		Part liée à la performance	
		Montant annuel de référence	Coefficient	Montant annuel de référence	Coefficient
Ingénieur en chef général	DGS	4 500€	6	6 700€	De 0 à 6
Ingénieur en chef hors classe	DGS	3 800€	6	6 000€	De 0 à 6
Ingénieur en chef	DGS	4 200€	6	4 200€	De 0 à 6

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Ressources du lundi 30 avril 2018

CA du 14/05/2018

Annexe à la délibération n°75-4931

## RATIOS AVANCEMENT DE GRADE - 2018

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions CAP	Ratios CAP
<b>Catégorie C (C2 et C3)</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	27	dont 5 lauréats	18	66,67%
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	54		24	44,44%
<b>Filière Technique</b>				
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	113	dont 2 lauréats	45	39,82%
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	167		70	41,92%
Agent de Maîtrise Principal	31		13	41,94%
<b>Filière Culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	3	pas de lauréat	2	66,67%
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	5		3	60,00%
<b>Filière Sportive</b>				
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	2		1	50,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	37		20	54,05%
agent social principal de 2ème classe C2	2	pas de lauréat	1	50,00%
agent social principal de 1ère classe C3	0		0	0,00%
<b>Filière Animation</b>				
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	1	pas de lauréat	1	100,00%
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	4		3	75,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE C</b>	<b>446</b>		<b>201</b>	<b>45,07%</b>

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions CAP	Ratios CAP
<b>CATEGORIE B</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	18	pas de lauréat	0	0,00%
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	24	pas de lauréat	0	0,00%
<b>Filière Technique</b>				
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18	dont 3 lauréats	12	66,67%
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	14	pas de lauréat	0	0,00%
<b>Filière Culturelle</b>				
Assistant de conservation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant de conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	20	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	pas de lauréat	0	0,00%
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	pas de lauréat	0	0,00%
<b>Filière Sportive</b>				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	pas de lauréat	0	0,00%
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	pas de lauréat	1	20,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Assistant Socio-Educatif Principal	3		0	0,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0		0	0,00%
Educateur Principal de Jeunes enfants	1		0	0,00%



<b>GRADES 2018</b>	<b>Nombre de promouvables</b>		<b>Propositions CAP</b>	<b>Ratios CAP</b>
<b>Filière Animation</b>				
Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	0	pas de lauréat	0	0,00%
Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	7	pas de lauréat	1	14,29%
<b>Filière Police Municipale</b>				
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	1	pas de lauréat	0	0,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté + examen professionnel)	3	pas de lauréat	1	33,33%
<b>TOTAUX – CATEGORIE B</b>	<b>127</b>		<b>15</b>	<b>11,81%</b>

GRADES 2018	Nombre de promouvables		Propositions CAP	Ratios CAP
<b>CATEGORIE A</b>				
<b>Filière Administrative</b>				
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	25	dont 5 lauréats	4	16,00%
Attaché hors classe	8		2	25,00%
Administrateur hors classe	2		0	0,00%
Administrateur Général	0		0	0,00%
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	0		0	0,00%
<b>Filière Technique</b>				
Ingénieur principal	20		3	15,00%
Ingénieur hors Classe	4		0	0,00%
Ingénieur en chef hors classe	0		0	0,00%
Ingénieur général	0		0	0,00%
<b>Filière Culturelle</b>				
Bibliothécaire principal	3		1	33,33%
Attaché principal de conservation du pat	2		0	0,00%
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> catégorie	1		0	0,00%
Professeur Hors Classe	16		2	12,50%
Conservateur du Patrimoine en Chef	3		0	0,00%
Conservateur des Bibliothèques chef	3		0	0,00%
<b>Filière Sportive</b>				
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	0		0	0,00%
<b>Filière Sanitaire et Sociale</b>				
Infirmier en soins généraux de classe sup	0		0	0,00%
Infirmier en soins généraux hors classe	2		1	50,00%
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	0		0	0,00%
Médecin Hors classe	4		0	0,00%
Psychologue hors classe	2		0	0,00%
<b>TOTAUX – CATEGORIE A</b>	<b>95</b>		<b>13</b>	<b>13,68%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>668</b>		<b>229</b>	<b>34,28%</b>

### TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction générale des services	Vie institutionnelle	Coordination générale	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Relations aux usagers	Adjoint technique	Adjoint administratif